
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 23 juin 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 10 juin 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 22 juin et mardi 23 juin 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. La commission des travaux et des constructions est convoquée durant la pause pour élire sa présidence. Tout comme hier pour la commission du logement, les commissaires aux travaux sont attendus dans la salle OL08 à 19 h 30.

Mesdames et Messieurs, je vous annonce le retrait par ses auteurs de la motion M-1418, inscrite à notre ordre du jour. Pour des raisons formelles, cet objet figurera parmi les points traités lors de cette séance. (*Brouhaha.*) S'il y avait un peu moins de bruit dans la salle, on m'entendrait...

Je dois encore vous parler de la motion M-1484, intitulée «Petite enfance: pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève», qui figure elle aussi à notre ordre du jour. Lors de sa séance du 10 juin 2020, le bureau du Conseil municipal a décidé de soumettre au vote sans débat le renvoi direct de cette motion à la commission des finances. Nous procéderons à ce vote tout à l'heure, à la séance de 20 h 30.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. J'apporte une réponse à la question orale posée hier par M^{me} Uzma Khamis Vannini concernant l'équipement informatique et les adresses de messagerie des membres du Conseil municipal. Tout d'abord, on a vérifié ce qu'il en était auprès de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). En mon nom et au nom de la DSIC, Mesdames et Messieurs, je vous présente nos excuses pour le retard déploré. Commençons par le plus important: ce sera réglé d'ici la rentrée, au début du mois de septembre.

Des raisons cumulées ont provoqué ce retard, dont notamment le Covid-19, bien sûr, qui a beaucoup occupé la DSIC pendant la période de crise, car il fallait gérer le télétravail de l'administration. On avait aussi pensé mettre en fonction le nouveau système SynApps – mais il ne l'est pas encore –, ce qui a influencé le processus. (*Brouhaha, musiques de fond.*) J'attends que la fête musicale s'arrête...

La présidente. Les goûts musicaux ne sont pas toujours partagés...

M. Sami Kanaan, maire. Mais c'est sympa, d'avoir de la musique pour prendre la parole... Ensuite, on a changé les systèmes de sécurité. De plus, les commandes de matériel ont été retardées, également à cause de la crise du Covid-19. Enfin, pour ce qui est des laptops, les membres du Conseil municipal ont eu le choix entre recevoir du matériel ou une contribution financière leur permettant de faire leurs propres choix. J'en viens au calendrier: les laptops seront fournis dès le 30 juin à celles et ceux qui les ont demandés, avec évidemment leur adresse électronique et l'accès aux fichiers des séances. Un doodle sera envoyé aux membres du Conseil municipal pour convenir d'un rendez-vous à la DSIC à la rue du Stand. D'ici la rentrée, en fonction des vacances des uns et des autres, tout le monde sera complètement équipé. Voilà, encore désolé pour ce retard!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai une petite dizaine de réponses à fournir au Conseil municipal. Je commence par la question orale posée par M^{me} Leyma Milena Wisard Prado, qui souhaitait connaître l'avancement des travaux de rénovation des bâtiments de la Ville de Genève et les priorités en matière énergétique pour les années à venir. Je lui répondrai que c'est une préoccupation du nouveau collègue. L'assainissement énergétique des bâtiments est une priorité du Conseil administratif, notamment à travers son plan climat. Les priorités en matière énergétique concernent les grands ensembles d'habitation, qui sont les plus gourmands en énergie. Vous connaissez toutes et tous,

Mesdames et Messieurs, l'exemple le plus récent et emblématique: la rénovation de l'ensemble des Minoteries. La prochaine salve de rénovations concerne les tours de la Jonction, pour lesquelles un crédit d'étude sera déposé avant la fin de l'année.

M. Vincent Milliard demandait ce qu'il en était de la rénovation de la façade des immeubles propriété de la Ville de Genève situés au quai du Seujet 32, 34 et 36. Leurs façades ont été sécurisées suite à la chute d'éléments d'origine collés sur le béton de la structure. Un bilan global de ces immeubles montre qu'il sera sans doute nécessaire d'en assainir simultanément les réseaux techniques et les façades, le moment venu. Vu les montants d'investissement très importants qu'il faudra pour ces rénovations, ces travaux suivront ceux des immeubles de la Jonction, lesquels, comme je l'expliquais dans ma réponse précédente, sont davantage dégradés et donc jugés prioritaires.

M^{me} Delphine Wuest demandait ce qu'il en était du projet de construction de logements sur le site derrière l'Alhambra. Je lui dirai qu'il n'y a pas de projet en cours sur ce site actuellement. L'administration – c'est-à-dire l'Unité opérations foncières et la Gérance immobilière municipale (GIM) – avait préparé un appel à candidatures pour l'octroi d'un droit de superficie sur ce site dit «Calvin-Pélisserie», à l'arrière de l'Alhambra, en vue de trouver un partenaire constructeur. Le Conseil administratif d'alors n'avait pas donné suite à la proposition de l'administration.

M. Vincent Latapie a demandé sur quelle base réglementaire le marquage routier sous forme de traces de pas humains ou d'animaux a été apposé dans le quartier des Eaux-Vives. La réponse est la suivante: la signalisation de ces zones de rencontre, selon les mesures liées au Covid-19, a été réalisée conformément à la réglementation de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR) et au règlement temporaire de circulation via un arrêté de circulation du 29 mai 2020, dont la mise en vigueur porte du 2 juin au 31 juillet 2020. Les mesures d'accompagnement permettant d'insister sur une priorité piétonne – dans le cas présent, les traces de pas humains ou d'animaux – ne nécessitent pas de réglementation si la zone de rencontre est signalée conformément à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). C'est le cas ici, avec un arrêté de circulation et une signalisation verticale conforme. Autrement dit, le droit tant fédéral que cantonal a été scrupuleusement respecté par la pose de ces différents panneaux.

M^{me} Fabienne Beaud demandait pourquoi le chantier de la rue des Eaux-Vives qui déborde sur la voie de bus près de la Migros était toujours ouvert, depuis presque deux ans. Il s'agit d'un chantier privé situé à la hauteur du 55, rue des Eaux-Vives et réalisé par HMG Construction Management SA. Il est au bénéfice d'autorisations de construire délivrées par le Canton et l'occupation du domaine public est autorisée par le Service de l'espace public. Il s'agit de

l'installation d'un échafaudage empiétant sur le trottoir et la voie de bus dans le cadre des travaux de surélévation de l'immeuble. L'autorisation était valable du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020 mais, en raison de la crise sanitaire, le chantier a pris du retard. Cependant, l'échafaudage sera partiellement démonté le 30 juin prochain puis modifié: ne persistera qu'un bout d'échafaudage accroché à la façade au-dessus de la marquise de l'immeuble, mais sans aucun empiètement sur le domaine public, ce qui libérera de toute contrainte le trottoir et la voie de bus.

M. Yves Herren m'interrogeait sur la possibilité d'avoir une adresse générique pour signaler plus facilement des défauts dans les installations d'aménagements publics. Renseignement pris, à l'heure actuelle, la plupart des sollicitations de la population liées aux questions d'aménagement sont envoyées à l'adresse générique communication.web@ville-ge.ch, accessible sur la page «contact» du site de la Ville de Genève. Cette adresse est gérée par l'Unité information et communication et le courrier électronique est relevé quotidiennement. Les demandes sont traitées directement et renvoyées aux différents départements. Dans le mien, elles sont transmises directement aux services concernés pour un suivi et une réponse si possible en quelques heures ou, au maximum, dans la journée. Cette adresse mail a le grand avantage de permettre à la population d'avoir un point d'entrée unique et centralisé pour la Ville. Après réflexion, nous sommes d'avis que multiplier les points d'entrée en créant une nouvelle adresse mail spécifique engendrerait de la confusion, alors qu'aujourd'hui les demandes de la population sont transmises très rapidement dans les services compétents, notamment ceux qui sont en charge des aménagements. Cela dit, on pourrait en effet rendre cette adresse de contact un peu plus visible; nous allons examiner comment faire.

M. Daniel Sormani a posé hier soir une question adressée à M. Gomez qui me l'a renvoyée, puisqu'elle concerne mon département – plus précisément le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), qui a la compétence de s'occuper des aménagements et des plantations sur le plateau de Champel et dans les espaces publics du quartier. Monsieur le conseiller municipal Sormani, 135 nouveaux arbres au total ont été plantés sur le plateau de Champel entre les mois de novembre 2019 et février 2020. A ce jour, huit arbres n'ont pas repris et ont dû être coupés, ce qui correspond à un pourcentage de 6%, soit un taux très faible et exceptionnel, au vu de la dimension importante de l'ensemble de ces végétaux. Trois arbres sont encore sous surveillance et leur réaction, ces prochains mois, sera décisive. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une problématique de substrat, c'est-à-dire terre-pierre. En effet, il n'y a pas eu de reprise – plus communément appelée débourrement – c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'éclosion de bourgeons. La mort de ces arbres est très certainement due au fait qu'ils avaient été arrachés trop tôt en pépinière et n'ont pas supporté le choc

et leur nouvel environnement, ce qui a provoqué un stress qui leur a été fatal. Je tiens à préciser que ces arbres sont issus des premières livraisons, effectuées à la fin de l'année 2019, et que ce problème a été constaté au mois d'avril 2020. Ils seront remplacés, c'est-à-dire qu'on en replantera d'autres au mois de décembre 2020. Ledit remplacement sera pleinement assumé par l'entreprise mandatée et la pépinière, dans le cadre de la garantie de reprise intégrée dans tous les marchés de travaux.

J'espère avoir répondu à toutes ces questions orales. J'aimerais préciser encore ce qui suit à l'attention de M. Philippe de Rougemont: j'ai estimé que sa question liée aux plans localisés de quartier (PLQ) déjà en force, au vu de la sensibilité grandissante des Genevois envers les arbres, méritait une réponse précise adressée à l'ensemble du Conseil municipal. Aussi, je vous la ferai parvenir par écrit, si cela vous convient. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je voulais tout d'abord répondre à la question de M^{me} Ana Maria Barciela Villar, qui demandait s'il était envisageable que la Ville informe les personnes ayant droit aux prestations complémentaires sur le territoire communal et si on les assistait jusqu'à leur obtention. Un des rôles du Service social de la Ville de Genève est précisément de faire connaître l'ensemble des aides financières accessibles à la population habitant dans notre commune. Il peut s'agir de prestations des assurances sociales fédérales comme l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'assurance-invalidité (AI), le chômage, ou de prestations complémentaires cantonales mais aussi municipales, comme les prestations sociales complémentaires à l'AVS et à l'AI, les allocations de rentrée scolaire, etc. Pour ce faire, quatre points info-services ont été ouverts par la Ville en 2013: à Plainpalais, à la Servette, aux Eaux-Vives et aux Pâquis. Leur mission est précisément d'orienter, d'accompagner, d'informer les habitantes et habitants pour qu'ils puissent obtenir ces subsides.

Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que je pense que l'orientation vers ces aides financières est une problématique à examiner. En effet, on sait que le non-recours aux prestations a déjà été souligné, notamment dans un rapport de la Haute école de travail social de Genève (HETS). Je m'engage donc à rendre plus accessibles ces prestations sociales. Nous sommes en train de travailler sur un plan pour voir comment renforcer les points info-services et comment être dans une pratique plus proactive, c'est-à-dire pouvoir aller sur le terrain, dans différents lieux, au contact de la population.

La deuxième question m'a été posée par M^{me} Louise Trottet qui demandait si, dans le cadre de la volonté de diminuer les émissions de CO₂ d'ici à l'année 2030, une réduction de la consommation de viande rouge dans les établissements publics

et les cafétérias de la Ville de Genève était envisagée. Je répondrai partiellement à cette question pour le volet qui concerne les restaurants scolaires; je suppose qu'Alfonso Gomez répondra plus largement sur les autres points. Il faut savoir qu'à la fin du mois d'août 2017 la demande a été adressée aux associations et restaurants scolaires dans leur ensemble d'introduire systématiquement un menu végétarien par semaine, ce qui est aujourd'hui chose faite. Douze associations cuisinent pour l'ensemble des établissements. Il est vrai que des questions logistiques se poseraient, si on devait permettre le choix du menu végétarien au quotidien. C'est néanmoins un objectif vers lequel nous pouvons tendre. J'aimerais préciser qu'on a une diététicienne qui vérifie que les critères de la Fourchette verte soient bien respectés. Il s'agit aussi de valoriser les produits régionaux. Une campagne intitulée «Croquons local au restaurant scolaire!» a été réalisée en 2011. Je pense que cette thématique du manger sain et du manger local doit être développée et renforcée. Il faut voir, au niveau opérationnel, comment proposer davantage de menus végétariens dans les restaurants scolaires.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je dois répondre à quatre questions orales. La première, posée par M. Denis Ruysschaert, concerne les vélos cassés qui s'amoncellent sur le domaine public depuis la fin de l'année 2019. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, d'avoir attiré mon attention sur ce problème, car il semble effectivement qu'un certain flou règne entre la Ville et le Canton sur qui doit faire quoi pour débarrasser les épaves de vélos. J'ai donc demandé à mes services, notamment la police municipale et le Service Voirie – Ville propre, de clarifier la situation rapidement, de manière que dès le mois de septembre on puisse discuter de cette question avec le Canton et apporter des réponses adéquates.

M^{me} Jacqueline Roiz m'a posé une question sur le bruit et la musique nocturnes qui se propagent un peu partout au bord du Rhône. Avec l'arrivée des beaux jours, les agentes et les agents de la police municipale (APM) intensifient leur présence dans le secteur des berges du Rhône, en particulier au sentier des Saules et au sentier du Promeneur-Solitaire. Des contrôles quotidiens sont effectués, plus particulièrement le soir et pendant les heures de forte fréquentation. Dans la limite de leurs compétences, les APM sanctionnent toutes les infractions constatées, que ce soit la consommation de stupéfiants, l'insalubrité, l'utilisation de grils en dehors des installations autorisées ou encore les nuisances sonores. Le week-end, des contrôles supplémentaires ont lieu également en journée. Par ailleurs, des patrouilles mixtes composées de la police cantonale et de la police municipale, prévues par le contrat local de sécurité liant la Ville et le Canton, sont organisées régulièrement. La police municipale ne relâche donc pas ses efforts pour assurer une certaine tranquillité durant la période estivale à la population qui réside à proximité des bords du Rhône.

M^{me} Léonore Baehler m'a interrogée sur les zones 20 km/h, peu comprises par la population. Elle me demandait si une communication plus large était prévue pour informer la population et les usagers de la route sur la conduite à tenir dans ces zones. Il faut savoir que celles-ci constituent un régime de trafic introduit en Suisse en 2002; ce sont les seules zones, avec les zones piétonnes, à accorder la priorité aux piétons. Il n'y a pas de communication plus large prévue à ce sujet pour le moment, mais on peut naturellement y réfléchir. En tout cas, sachez qu'afin de rappeler les normes en vigueur dans ces zones – et plus particulièrement la vitesse limite autorisée – la police municipale s'est dotée en 2019 de huit appareils de mesure de vitesse. La mise en œuvre d'actions de prévention à l'aide de ces outils permet, d'une part, d'objectiver la vitesse réelle des véhicules et, d'autre part, d'attirer l'attention des conducteurs susceptibles d'enfreindre la vitesse maximale autorisée et de provoquer la mise en danger d'autrui. Des contrôles réguliers sont effectués. Dans le cas où de nombreux excès de vitesse sont relevés, la police municipale est en mesure de soumettre ses constats à la police cantonale pour coordonner des contrôles radar répressifs auxquels la police municipale participe également.

Enfin, je réponds à une dernière question orale, posée par M. Omar Azzabi. Il me demandait comment les APM étaient formés et sensibilisés aux questions de délit de faciès. Il faut savoir qu'en formation initiale, c'est-à-dire à l'école de formation, vingt-quatre heures de cours dans le cadre de la branche «compétences psychosociales» sont consacrées au domaine des droits humains. Ces cours portent notamment sur l'histoire et les types de droits humains, ainsi que sur l'interdiction des discriminations et la promotion de l'égalité de traitement des groupes vulnérables. Dans une vision plus large des problématiques de délit de faciès ou d'appartenance ethnique, sociale, sexuelle ou encore religieuse, on peut relever que deux heures de cours consacrées à la sensibilisation aux violences homophobes sont dispensées par l'association Dialogai. En outre, depuis le mois de septembre 2019, dans le cadre du plan d'action municipal de prévention contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public, un module de deux heures de formation continue de sensibilisation à ces deux thèmes est dispensé à l'ensemble du corps des APM. De notre point de vue, l'ensemble de ces cours apportent à ces derniers une base solide pour répondre aux questions de délit de faciès, de médiation, d'abus de pouvoir. Les APM sont donc ainsi en mesure d'intervenir avec discernement et proportionnalité.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je complète la réponse à la question orale de M^{me} Louise Trottet sur la place de l'alimentation dans le plan climat. Tout d'abord, je rappellerai le contexte actuel. Selon le bilan carbone cantonal, l'alimentation est le troisième secteur le plus polluant du canton en ce qui concerne les émissions de CO₂, après le logement et la mobilité – si on exclut

l'aviation, bien entendu. Pour atteindre les objectifs visés, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), il faudrait que les quantités de viande consommées par personne soient divisées au moins par quatre au cours des prochaines années. La Ville n'a pas la compétence d'intervenir sur les moyens de production. En revanche, elle peut informer, sensibiliser et donner accès à des produits de qualité. En outre, elle pourra également travailler indirectement sur les transports, les emballages et le gaspillage alimentaire, qui doivent évidemment être réduits.

Concrètement, le programme «Nourrir la Ville» vise aujourd'hui à faire la promotion d'une alimentation réduisant son impact sur l'environnement, en mettant particulièrement en avant les acteurs locaux innovants en la matière, des fermes agroécologiques et diversifiées, la vente directe et les livraisons non motorisées. Les actions mises en place visent à faire évoluer les pratiques au sein de l'administration également, lors de réceptions ou dans le cadre de la restauration collective dont a parlé M^{me} Kitsos tout à l'heure, ainsi que dans les établissements publics. Il s'agit aussi de promouvoir de telles actions et de les diffuser auprès du grand public, par exemple avec Festi'Terroir, la Maison de l'alimentation du territoire de Genève – MA-Terre ou encore la Semaine du goût. Pour résumer: oui, Madame, le plan climat municipal va s'atteler à la question de l'alimentation.

Plusieurs questions orales m'ont été posées concernant les arbres. Tout d'abord, j'aimerais présenter mes excuses à M^{me} Anne Carron, car je n'ai pas complètement répondu à la sienne – je ne l'avais pas bien entendue – sur un arbre du parc Bertrand près de la pataugeoire. En effet, cet arbre doit malheureusement être coupé et n'apportera plus son ombre aux usagers de la pataugeoire cet été. M^{me} Carron demandait quelles solutions étaient envisagées pour assurer l'ombre ainsi perdue. Sachez, Madame, que le Service des espaces verts (SEVE) a développé un prototype de toile d'ombrage pour amener davantage d'ombre aux abords de cette pataugeoire. Son installation était prévue au début de l'été, de même que l'abattage des arbres était prévu bien avant le mois de juin. Cependant, en raison de la situation liée au Covid-19, tout cela a pris du retard et cette toile ne pourra malheureusement pas être posée avant la fin de l'été. Nous examinerons la question en vue d'accélérer quand même le processus.

Au cas où ce prototype de toile d'ombrage donnerait satisfaction, nous déposerons évidemment une demande de crédit auprès du Conseil municipal afin d'équiper toutes les pataugeoires ayant ce problème, vu les dégâts de plus en plus graves et criants que cause le soleil durant les périodes caniculaires. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, il faut que les usagers et les usagères de la pataugeoire du parc Bertrand se munissent de leurs propres parasols; je le regrette, mais nous allons nous activer pour qu'une solution puisse être trouvée rapidement.

M. Arnaud Moreillon m'a interpellé à propos de la sécurité sur les chemins du parc Bertrand, où de grands trous ont provoqué des accidents. Sachez, Monsieur,

que le SEVE a d'ores et déjà pris les devants – il y a quelque temps déjà – pour effectuer une réparation d'urgence et qu'une autre est en cours. Le réseau des cheminements de la Ville dans les parcs est en mauvais état de façon générale. J'avais déjà eu l'occasion de répondre là-dessus lors d'une précédente séance du Conseil municipal, dans le cadre d'une question que m'avait posée M^{me} Corinne Bonnet-Mérier. C'est pour cette raison que le SEVE est en train de préparer une demande de crédit visant une réfection globale de ces chemins. Comme je l'ai déjà dit, il est prévu de remplacer une grande partie du revêtement bitumineux par un revêtement perméable en argilo-calcaire afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau, donc de mieux nourrir la pleine terre et, par conséquent, la végétation de nos parcs.

M^{me} Perler a déjà répondu à la question orale de M. Daniel Sormanni sur les arbres de la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) à Champel.

J'ai partiellement répondu hier à la question orale de M. Olivier Baud concernant les locataires des locaux commerciaux de la GIM, en lui disant que je confirmerais aujourd'hui – et c'est ce que je fais ici – les décisions que j'ai prises en arrivant au département des finances, de l'environnement et du logement. Peuvent être admis au maximum quatre mois de retard de loyer sur l'année 2020. La durée de cette sorte de prêt à taux zéro permet de prendre en compte les difficultés de redémarrage de l'activité économique, la période de remboursement de ces quatre mois ne devant pas pour autant excéder trois ans. On peut donc étaler sur trois ans ce remboursement de quatre mois de loyer. Evidemment, cet arrangement n'est admis que si ce plan de remboursement est dûment accepté par le locataire lui-même et si celui-ci n'était pas en défaut de paiement avant le 15 mars 2020. Nous nous sommes inspirés en cela de ce qui a été fait au niveau du Canton. Bien entendu, cette mesure s'applique à tous les locataires commerciaux de la GIM, qu'ils aient ou non déjà bénéficié d'une exonération de loyer. Je suis d'accord avec vous sur un point, Monsieur Baud: nous essaierons de mieux communiquer cette information aux locataires commerciaux de la GIM qui ont des difficultés.

Dans le même cadre, je réponds à la question de M. Olivier Gurtner concernant les locataires des locaux commerciaux de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui, eux, ne bénéficient pas de cet arrangement. M. Gurtner me demandait si la Ville pouvait intervenir en leur faveur. J'ai dit hier soir que cette fondation était relativement indépendante et que je ne pouvais évidemment pas intervenir. Pour rappel, M^{me} Salerno avait demandé à la FVGLS de pratiquer comme la Ville et d'exonérer les commerces concernés, mais le conseil de la FVGLS lui avait répondu à ce moment-là en refusant cette possibilité.

Pour terminer, M. Luc Zimmermann m'a demandé si nous connaissions les coûts dus au Covid-19 pour la Ville de Genève, ou si nous pouvions ou allions les estimer. Je vous confirme que nous le ferons, Monsieur le conseiller municipal.

Les éléments de réponse sont encore en cours de consolidation au sein de la Direction financière. Bien entendu, je reviendrai vers le Conseil municipal pour les lui donner lorsque l'ensemble de ces éléments seront en ma possession. Ce n'est pas simple, car il y a évidemment toute une série de données et de mesures à prendre en compte: la renonciation aux intérêts de retard relatif à des chantiers de la Ville de Genève que nous avons abandonnés, l'exonération de l'émolument administratif dans la facturation du domaine public, la renonciation à l'encaissement des loyers pour les pavillons et édicules pendant la période du confinement, la renonciation à l'émolument administratif concernant la facturation des terrasses... Tout cela, mis bout à bout, nécessite du temps pour être détaillé. Mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler avec le Conseil municipal – je l'espère, en tout cas – lors du débat budgétaire.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le président. Nous en avons terminé avec les réponses du Conseil administratif aux questions orales et passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour.

5. Motion du 26 mars 2019 de MM. Pierre Scherb et Jean Zahno: «Pour des piscines sereines, sans indésirables harcelant les femmes» (M-1418)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le sport permet, dans la mesure des capacités de chacun, de trouver le plaisir, le bien-être, l'estime de soi et l'envie de se dépasser;
- les multiples bienfaits apportés par la natation;
- que la natation permet de tonifier les muscles sans impact sur les articulations et sur le dos;
- que la pratique de la natation permet de préserver, voire même d'améliorer, la santé des os chez les femmes en préménopause ou en ménopause;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 5722.

- que la natation est le deuxième sport le plus pratiqué à Genève;
- qu’il a malheureusement été constaté que des individus subsahariens sans titre de séjour valable en Suisse colonisaient les installations des Vernets et de Varembe;
- que ces individus prétendent vouloir charger leurs téléphones portables;
- qu’en réalité ces nomades sans attaches à Genève harcèlent continuellement les nageuses;
- que ces personnes dérangent les usagers des bassins et perturbent le personnel;
- que ces personnes font un usage particulièrement accru des installations et de leurs alentours, notamment en dormant sur des bancs des heures durant;
- qu’une violation de domicile peut être commise dans un lieu ouvert au public par celui qui y pénètre à d’autres fins que celles en vue desquelles l’accès est expressément ou implicitement autorisé par le maître des lieux;
- les doléances d’un personnel désireux de se concentrer sur ses missions premières;
- que les femmes doivent pouvoir fréquenter les piscines municipales en toute sérénité, sans crainte d’être harcelées et molestées;
- que nos infrastructures dédiées à la natation sont très sollicitées et qu’elles doivent servir à leur usage originel;
- que le personnel et les usagers doivent être protégés de ces indésirables;
- que ces indésirables se sont en partie déplacés de la piscine des Vernets à celle de Varembe;
- que le Service des sports de la Ville de Genève s’est retrouvé seul face à cette problématique, les autres services refusant de lui prêter leur concours;
- que les art. 115 à 120 de la loi fédérale sur les étrangers et l’intégration (LEI, RS 142.20), sanctionnent entre autres d’une peine privative de liberté d’un an au plus celui qui entre ou séjourne illégalement sur notre territoire;
- que l’art. 5, al. 2, let. g), de la loi sur la police municipale (LAPM, F 1 07) et l’art. 5, al. 1, let. c), de son règlement (RAPM, F 1 07.01) chargent les agents de la police municipale de la répression des infractions à la législation sur les étrangers;
- que les agents de la police municipale doivent profiter de leurs passages aux Vernets et à Varembe pour faire les contrôles nécessaires et dénoncer ceux qui ne respectent pas nos lois;
- que des passages aléatoires d’agents de l’unité sécurité préventive auprès des installations des Vernets et de Varembe seraient appréciables,

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que des agents de l'unité sécurité préventive effectuent régulièrement mais aléatoirement des passages auprès des piscines des Vernets et de Varembe en vue d'y chasser les individus indésirables;
- que les agents transmettent à l'autorité cantonale de police des étrangers le signalement de ces indésirables sans titre de séjour valable en Suisse;
- que les divers services municipaux, indépendamment de leur département, apportent leur concours au Service des sports en vue de la résolution du problème des indésirables harcelant les nageuses.

(La motion est retirée par ses auteurs.)

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 8 mars 2016 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» (R-193 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La présente résolution a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 mars 2016.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance. La commission, présidée par M^{me} Sandrine Burger, a étudié cette résolution lors des séances des 12 et 19 avril 2016.

Rappel de la résolution

Considérant:

- la compétence relevant des communes s'agissant des «équipements culturels de proximité» tels qu'énoncés dans la loi relative à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets» (PAV);

¹ «Mémorial 173^e année»: Développée, 5416.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

- la nécessité pour les villes concernées par le projet PAV d’agir de manière concertée et d’exprimer leurs besoins au plus proche des habitant-e-s et des usagères et usagers;
- le manque d’établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l’ensemble de la population, comme souligné par l’étude Voyage au bout de la nuit en 2010;
- la pétition P-212, «Donnons des espaces à la culture!», acceptée par le Conseil municipal en 2009, qui demande de penser les espaces culturels en amont des projets d’aménagement et d’associer les acteurs culturels aux discussions portant sur ces enjeux, notamment sur le PAV;
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», intercommunale et qui demande la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains, notamment à destination des jeunes;
- la loi relative à l’aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», qui permet une affectation mixte de certains secteurs pouvant englober, notamment, des activités culturelles et nocturnes, ainsi que la loi générale sur les zones de développement industriel ou d’activités mixtes, dans sa version de 2012, étendant l’affectation de ces zones à des activités culturelles et festives;
- qu’une planification concertée des établissements culturels et nocturnes permet d’anticiper et donc de mieux gérer la cohabitation des activités;
- enfin, la convention-cadre de collaboration entre le Canton de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy sur le projet PAV, qui identifie explicitement les besoins d’équipements culturels dans le secteur,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, conjointement aux Conseils municipaux de Carouge et de Lancy:

- que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels de la future répartition des activités dans le secteur PAV, au même titre que le sport, les espaces verts, etc.;
- que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessibles à tous et à toutes, soit anticipé dans les plans d’aménagement des futurs quartiers du PAV;
- que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV

Séance du 12 avril 2016

Audition des auteurs de la résolution: M. Simon Gaberell et M^{me} Schlechten

M^{me} Schlechten: cette résolution a été déposée afin de garantir que des équipements culturels soient prévus dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Des

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

projets sur des parcelles s'accroissent et, contrairement aux autres thématiques, la culture n'est guère évoquée dans le PAV. Les milieux associatifs réclament des lieux culturels, notamment nocturnes. La pétition P 1662 «Donnons des espaces à la culture!» cite le PAV en guise de piste d'aménagements culturels futurs. Ces lieux culturels nocturnes attirent souvent l'attention des médias en raison des conflits d'usage qui les marquent de temps à autre. Une réflexion en amont serait intéressante. La résolution demande que la culture de la nuit soit intégrée dans les projets, et pas uniquement sous un angle temporaire. Elle observe encore qu'il est intéressant d'utiliser des brèches pour développer des projets culturels durant une durée limitée, et elle remarque qu'il serait évidemment judicieux d'associer les jeunes à ces projets temporaires autant qu'aux problématiques de déplacements.

M. Gaberell: la priorité depuis plusieurs années relève des logements au vu du manque d'appartements. Un certain nombre d'équipements sont le plus souvent laissés pour compte. Cette résolution est une première étape afin d'intégrer les équipements culturels, en posant les enjeux très en amont car il n'y a pas de solution pour l'heure concernant la culture de proximité en Ville de Genève. Offrir une diversité d'activités en ville est nécessaire contrairement à la tendance voyant le report à l'extérieur de ce genre d'activités.

La présidente observe que la résolution évoque les communes de Carouge et de Lancy. Elle demande ce qu'il en est du statut de la résolution dans ces deux communes.

M^{me} Schlechten répond que Carouge a déjà procédé à trois auditions en lien avec cette résolution qui a été renvoyée en commission à Lancy.

Un commissaire demande si la rue de l'Ecole-de-Médecine est un lieu culturel nocturne.

M^{me} Schlechten répond que la définition de la culture est très large, depuis la consommation d'une bière sur une terrasse à la création d'une œuvre artistique. Elle remarque que le regroupement des jeunes dans la rue de l'Ecole-de-Médecine est un aspect culturel avec les nuisances que l'on connaît. Elle cite ensuite l'étude «Voyage au bout de la nuit» qui démontre que les jeunes aiment fréquenter des lieux sans sélection à l'entrée et proposant des programmations diversifiées.

M. Gaberell: c'est la raison pour laquelle il serait intéressant de prévoir des lieux voyant des utilisations différentes entre la journée et la nuit.

Le commissaire: c'est donc une rue de l'Ecole-de-Médecine bis qui est souhaitée. Il doute en l'occurrence que cette dernière représente un lieu culturel.

M^{me} Schlechten: il est question de lieux de rencontres et de pratiques nocturnes. Les jeunes considèrent que la rue de l'Ecole-de-Médecine est un lieu de rencontres mais il ne s'agit pas d'un lieu de création.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

M. Gaberell: il s'agit de lieux consacrés à différentes activités notamment la création artistique.

Le commissaire déclare que ce terme «culturel» le gêne passablement et qu'il ne savait pas qu'il faisait de la culture en buvant son café avec son croissant chaque matin.

Une commissaire remarque que cette résolution la fait penser à la convention PAV signée en 2014 entre Carouge, Lancy, Genève et le Canton qui prévoyait une participation partagée à l'égard des équipements, notamment culturels. Cette résolution représente-t-elle en fin de compte un approfondissement de cette convention?

M. Gaberell: une plate-forme des lieux culturels a par ailleurs été mise en place mais il remarque que les discussions n'ont pas abouti. Il était envisagé que des lieux culturels soient développés de manière temporaire dans les brèches créées par les projets, mais aucun lieu pérenne n'a été imaginé. Les services culturels considèrent que cette résolution intervient au bon moment au vu du manque existant au niveau du PAV.

Une commissaire demande si l'idée serait de prévoir une participation entre les différentes entités.

M. Gaberell acquiesce.

Un commissaire: la culture n'est pas uniquement une transmission de savoirs. Les auteurs de la résolution envisagent-ils des salles pouvant être utilisées par la population, des théâtres supplémentaires ou des boîtes de nuit?

M. Gaberell: chaque auteur de cette résolution pourrait donner une réponse différente. Il convient en premier lieu d'évaluer les besoins. Genève manque de lieux accessibles pour les jeunes. La Ciguë a organisé une soirée récemment et a dû fermer ses portes à minuit, laissant 2000 personnes dans la rue.

M^{me} Schlechten: utiliser des lieux industriels déserts la nuit représente une alternative idéale puisque personne n'est dérangé par les nuisances. Tout est envisageable.

Un commissaire demande si la vision des auteurs porte sur un quartier qui regrouperait différents lieux culturels ou une répartition de lieux dans le tissu du PAV.

M^{me} Schlechten: il ne faut éviter de faire un Disneyland de la nuit et répartir les lieux en fonction des possibilités.

Un commissaire déclare connaître l'Usine: il est évident que c'est un lieu culturel, l'idée de cette résolution serait-elle de recréer des lieux similaires?

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

M^{me} Schlechten: l'Usine appartient à un réseau et s'inscrit dans un historique. Elle pense plutôt à des sites zurichois qu'à l'Usine.

M. Gaberell: le modèle de l'Usine est un scénario mais il existe de nombreux autres modèles.

Une commissaire déclare qu'il convient de différencier l'art, la culture et le divertissement. Et elle demande s'il faut intégrer des lieux de création dans la résolution.

M. Gaberell: l'idée est de créer des lieux proposant différents usages.

La commissaire remarque qu'il est très difficile de partager des lieux entre différents usages.

M. Gaberell: la résolution propose des principes généraux et non une planification opérationnelle.

La commissaire: ne faudrait-il pas simplement appeler ces équipements des maisons de quartier?

M. Gaberell: non, en raison d'horaires différents.

Une commissaire remarque ne pas avoir la même définition du mot culture que les auteurs de la résolution qui vise à intégrer des équipements nocturnes dès à présent. Les auteurs estiment par ailleurs que ces lieux ne doivent pas être implantés dans des périmètres d'habitations.

M. Gaberell répond que c'est le manque de planification de ces lieux qui engendre des problèmes. De nombreux paramètres doivent être pris en compte.

Une commissaire demande si l'Arthur's Club, à l'International Center Cointrin (ICC), existe encore.

M^{me} Schlechten: non.

Un commissaire juge cette résolution intelligente car elle permet d'anticiper les problèmes inhérents aux nuisances de la vie nocturne. Qu'est-ce que les auteurs attendent de leur résolution? Son but est-il d'accompagner les démarches de M. Pagani et de M. Hodgers?

M. Gaberell: M. Hodgers s'est réapproprié les termes de la résolution, néanmoins cette résolution demeure importante car elle donne le signal qu'une partie de la jeunesse est entendue.

M^{me} Schlechten évoque ensuite quelques projections comme les sentiers culturels (usine Kugler, Galpon, Théâtre du Loup, Gravière), la caserne des Vernets-ARV, les Marbriers 4-espace jeunes artistes, la Bâtie, l'Etoile-salle de concerts (Opus One).

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Une commissaire entend l'enjeu de placer des jalons dans le long terme, sans distinction immédiate.

M^{me} Schlechten: le débat en est encore aux principes. Les besoins doivent être définis.

Un commissaire: cette résolution revient à favoriser un secteur professionnel; le cafetier à cent mètres d'un lieu culturel sera soumis à de nombreuses démarches administratives lourdes pour obtenir les autorisations nécessaires. Le PAV est avant tout un projet financier et il demande si ces lieux culturels présenteront en amont des business plans.

Qu'implique la première demande de la résolution? Il comprend le besoin et il pense qu'il sera effectivement nécessaire de tenir compte de cette culture nocturne.

M^{me} Schlechten: la culture et l'art sont systématiquement les parents pauvres des projets d'aménagement. Les besoins ne sont pas pris en compte et les acteurs de la culture ne veulent pas passer devant tout le monde. Et c'est pour cette raison que les politiques peuvent soutenir la dimension culturelle au même titre que le sport ou les espaces verts.

M. Gaberell: l'idée est de prendre la culture en compte. La pérennité est un aspect important et implique une réflexion globale. Il conviendrait dès lors d'anticiper ces lieux, notamment les lieux nocturnes, en raison des nuisances. Il évoque encore la rentabilité et la nécessaire accessibilité des lieux à la population. La pression foncière actuelle ne permet pas d'avoir des lieux accessibles ou d'acheter un thé froid ou une bière à un prix acceptable.

Un commissaire remarque qu'il serait possible d'introduire un amendement évoquant les nuisances nocturnes. Il se demande en l'occurrence comment il sera possible d'établir des lieux d'amusement nocturne dans le tissu d'habitat.

Une commissaire déclare avoir signé cette résolution en raison du travail mené au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement et des discussions avec les autres communes sur la nécessité de créer des lieux culturels. Alors que la planification scolaire permet d'anticiper les besoins, cette approche n'existe pas encore pour le domaine culturel. Cette restructuration du PAV permet de réfléchir différemment et de lancer des projets pilotes. Envisager des lieux pour les personnes ayant des moyens modestes doit également être envisagé par les autorités.

Vote

La présidente rappelle que M. Pagani et M. Kanaan pourraient venir ensemble la semaine suivante pour être auditionnés sur cette résolution, si la commission est d'accord avec ces auditions.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

La présidente passe au vote de l'audition des magistrats.

Par 13 oui (1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 1 abstention (LR), l'audition est acceptée.

Séance du 19 avril 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe au département, de M. André Waldis, conseiller culturel au Service culturel, et de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice au département, et de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service de l'urbanisme

M. Pagani: lors du changement de zone effectué sous l'ère de M. Mark Muller, des périmètres furent identifiés pour créer des espaces culturels. Le sujet fut discuté avec les communes de Carouge et de Lancy dans le cadre de la mise au point du plan directeur de quartier (PDQ) PAV. Ce sujet fut aussi débattu en lien avec le groupe de travail de la caserne des Vernets. M. Hodgers a depuis donné un avis favorable pour l'élaboration d'un projet de loi qui fixerait un pourcentage d'équipements culturels dans le PAV.

M^{me} Vasiljevic-Menoud: la modification de zone s'est déroulée en 2011, un premier geste politique et législatif, suivi de nombreuses études thématiques. Le plan directeur de quartier fut adopté en 2015, précédé par une convention de financement en décembre 2014. Cette convention estima grossièrement les coûts des équipements de quartier et les participations des uns et des autres. La Communauté des communes urbaines (CCU) (Carouge, Lancy et Genève), créée en 2012 permit de développer une vision transcommunale. La voix de la CCU donna plus de poids aux communes concernées.

Le PDQ propose les grands axes du quartier, les périmètres d'habitation, d'activités ainsi que les grandes structures comme le parc des sports. Elle ajoute que ce PDQ fixe les conditions pour accueillir 10 500 logements et 10 500 emplois, un équilibre remis en question par un projet de loi qui sera transmis d'ici peu. La CCU dut insister pour que soient intégrés un certain nombre d'éléments, notamment une carte identifiant les principaux équipements ainsi qu'un certain nombre d'objectifs. La qualité de ce quartier dépendra largement de ces équipements puisqu'il ne s'agit pas de créer une addition de logements et d'activités. Il est ainsi question de grands équipements ayant un rayonnement régional et d'équipements de proximité. Le maintien d'un certain nombre d'activités existantes est prévu, dimension importante dans le projet du PAV.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

La méthode de formalisation de ce document a vu l'implication des trois communes et des différents services, ce qui a permis une véritable vision supra-communale et transversale.

Il ne s'agit pas d'un territoire vierge. De nombreux lieux culturels existent, tels le Galpon, le Théâtre du Loup, la Parfumerie, la Gravière, etc. La question de la culture dans le PAV a largement occupé la plateforme de concertation sur les lieux culturels, notamment à l'égard de la mise à disposition provisoire de locaux vides, entraînant la création d'une commission réunissant les services concernés du Canton et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).

S'agissant de l'étude conjointe menée par le Canton et la Ville de Genève, l'idée est de dégager un périmètre sur les rives de l'Arve destiné à la culture. Dans un premier temps, il convient de réaliser l'inventaire des lieux culturels existants, d'identifier les besoins et d'analyser les projets en cours – des projets en l'occurrence denses et comportant de nombreux logements dont la compatibilité avec des activités nocturnes reste à démontrer –, d'identifier les potentiels et de faire un recensement des types de financement.

Le terrain de la caserne des Vernets appartient au Canton de Genève et un plan localisé de quartier (PLQ) est en cours d'élaboration avec une enquête publique prévue en mai 2016. 1500 logements sont prévus dans ce projet et la Ville a demandé, lors du lancement du concours, de prévoir des équipements: un groupe scolaire, une maison de quartier et une crèche. Le groupe d'investisseurs en charge du projet de la caserne des Vernets envisage un programme insérant des lieux culturels en sous-sol et dans les rez-de-chaussée des immeubles.

L'Etoile, quartier particulièrement dense, fait l'objet d'un projet d'équipement culturel majeur ainsi que le nouveau Palais de justice. Les préétudes sont en cours avant l'élaboration d'un PLQ dont l'enquête publique est planifiée pour 2017. Il est question pour le moment de préciser le programme de l'équipement culturel souhaité. Toutefois de nombreuses parcelles sont en mains privées ou sont au bénéfice de droits de superficie sur des périodes de vingt ans et plus et il ne faut pas envisager la construction de cet équipement à court terme.

Les décisions prises par les conseillers administratifs en charge de la culture de la CCU sont:

- l'élaboration d'une étude d'aménagement sur les bords de l'Arve,
- la définition du programme pour le quartier de l'Etoile avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) auquel un courrier a été écrit,
- la programmation d'une journée d'information et d'échanges entre les villes, le Canton et les acteurs culturels du PAV d'ici la fin de l'année.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

M. Kanaan: le projet du PAV doit prendre en compte un certain nombre d'équipements et sa concrétisation prendra des dizaines d'années. Ce projet implique un déplacement du centre-ville. La collaboration entre les différentes communes fut particulièrement importante.

La dimension culturelle de ce projet se développe sur un espace régional selon les équipements, et il convient de penser à des équipements comme une bibliothèque ou une maison de quartier. Un équipement culturel d'envergure cantonale à l'Etoile ne signifie pas grand-chose si ce n'est qu'une intention existe à cet égard. Il ne faut pas créer le besoin mais définir concrètement les options. Il pourrait s'agir d'un équipement muséal ou d'un bâtiment polyvalent permettant d'accueillir des activités mixtes.

La Cité de la musique est prévue vers la place des Nations. Il convient de prendre en compte les éléments existants, les structures culturelles le long de l'Arve n'étant plus vouées à la destruction comme elles l'étaient un temps. Un état des lieux doit être réalisé avec une projection fine des évolutions possibles.

Le périmètre de la Queue-d'Arve fait l'objet d'une autre étude sur un parc des sports puisque ce domaine doit également être pris en compte. La Ville de Carouge et la Ville de Genève sont très concernées par le centre du périmètre. La dynamique entre les communes est particulièrement constructive.

Un commissaire: il existe des entreprises du bâtiment le long de la route des Jeunes et, entre le Bachet et le stade de la Praille, se trouvent de nombreuses petites entreprises. Que va-t-il leur arriver?

M. Pagani: c'est bien l'enjeu de cette friche industrielle qui n'en est pas une et qui comporte 4000 entreprises. La Fondation industrielle achète des terrains à tour de bras dans la périphérie afin de faciliter ces déménagements. Les petites entreprises qui ont fait construire leurs bâtiments en sont propriétaires même si elles sont en droit de superficie. Il est donc nécessaire de les dédommager tant pour leurs bâtiments que pour leur déménagement ou le terrain futur dont elles ne seront pas propriétaires. Des entreprises envisagent déjà de déménager et construisent ailleurs.

La présidente rappelle que M. Pagani doit être auditionné dans la deuxième partie de la séance sur la zone industrielle.

M. Kanaan: personne ne peut être chassé et l'idée est de prendre des options pour l'avenir.

Un commissaire déclare que les auteurs de la résolution qui porte sur les lieux culturels nocturnes ont largement débattu du PAV et cette dimension n'apparaît pas réellement dans ce projet. Elle souhaite savoir quel est le but de l'étude menée sur les bords de l'Arve.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

M. Kanaan: c'est la première fois qu'une étude est réalisée sur un périmètre donné, urbanistiquement parlant et sous un angle culturel. Il s'agit d'inclure la vie nocturne dans ce cadre. La caserne des Vernets verra 1500 logements, soit un quartier à part entière qui aura des besoins, et il est donc nécessaire de penser les équipements à moyen et à long terme, la démarche ayant un aspect expérimental.

M^{me} Vasiljevic Menoud affirme que la question des activités nocturnes sera également incluse dans l'étude.

Une commissaire observe que l'évolution de ce projet sera très longue, d'où l'intérêt de réfléchir à des lieux provisoires. Elle demande qui réfléchit à l'attribution de ce type de lieu.

M. Kanaan: les professionnels ont identifié un tissu urbain pertinent en termes de culture. Les études doivent être validées avant de pouvoir être discutées avec le magistrat cantonal.

Il y a un espoir de voir des surfaces libres provisoirement, mais les communes ne possèdent finalement que peu de parcelles. Les appétits sur ces lieux sont nombreux. Un mécanisme est en train d'être réfléchi pour l'attribution de ces lieux. De nombreuses villes ont vu des situations de ce type. Il est regrettable que Genève ait vu des halles vides pendant des années sans que rien ne puisse en être fait. Des espaces vides ont existé à Sécheron pendant des années.

M. Waldis: la plateforme culturelle qui réunit les différentes entités a pour mandat d'explorer les lieux possibles pouvant être utilisés temporairement. Les manques sont avérés et le PAV peut constituer une opportunité pour baisser la tension immobilière.

Une commissaire demande dans quelle mesure le PAV pourra offrir des espaces à des groupes de personnes ayant peu de moyens financiers.

M. Kanaan: c'est un enjeu chronique et cet aspect est prévu dans le cadre de la caserne des Vernets, la question de fond étant de savoir quelle entité ou personne devra payer le loyer, même si celui-ci est modeste.

M^{me} Koelliker: les artistes peuvent payer entre 60 et 80 francs le mètre carré. La commission du PAV assure une veille foncière et saisira les opportunités lorsque des locaux seront à disposition. Il existe un instrument, soit la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE), qui peut intervenir pour compléter des loyers ou subventionner des travaux comme pour Motel Campo, dans le périmètre du PAV.

Une commissaire se dit surprise qu'Antigel ait pu trouver des lieux que la Ville n'avait pas trouvés. Elle demande si une veille existe également sur le reste de la Ville de Genève.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

M. Kanaan répond qu'Antigel trouve des lieux pour des activités d'une durée de trois semaines. La Ville de Genève a trouvé des lieux vides durant des années. Le contrat de confiance a bien fonctionné pour le logement et il essaye de faire de même pour la culture.

Une commissaire remarque que des progrès sont réalisés pour des projets temporaires, mais que les projets sur le long terme sont plus difficiles à mettre en place. Elle désire savoir quelle est la position du Canton en la matière.

M. Kanaan répond qu'il y a une prise de conscience.

M. Pagani: la densification en termes de logements et d'emplois rend difficile le développement de lieux destinés à la culture, des lieux dont il faut encore définir les rentabilités et les entités intervenantes. La Ville a toujours mené une politique proactive en la matière. D'ailleurs la Parfumerie devait être détruite il y a encore quelques mois et, finalement, la Ville a pu préserver cet équipement.

Discussion et votes

M^{me} Schlechten remarque qu'un commissaire a proposé un amendement lors de la dernière séance et pense qu'il doit en être tenu compte.

Une commissaire aimerait reporter le vote.

La présidente demande qui souhaite procéder au vote dès à présent.

Par 14 oui (1 Ve, 2 EàG, 4 S, 1 UDC, 2 MCG, 2 LR, 2 DC) contre 1 non (LR), la proposition est acceptée.

Un commissaire d'Ensemble à gauche demande pourquoi avoir opté pour une résolution.

M^{me} Schlechten répond que la résolution a pu être déposée dans les trois communes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque qu'il sera possible de proposer l'amendement en séance plénière.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande qui représente les milieux culturels.

M^{me} Schlechten répond que ce sont des négociations qui peuvent durer longtemps avec des intervenants se modifiant au cours des années, et elle mentionne que c'est la raison pour laquelle le terme a été voulu très large.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe acceptera ce projet de résolution au vu de l'importance de la culture.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

M. Gauthier déclare que la commission a bien compris l'esprit de l'amendement du commissaire de l'Union démocratique du centre. Cela étant, il rappelle que la résolution a été présentée dans les trois communes et il craint qu'un amendement l'affaiblisse. Il répète que le commissaire de l'Union démocratique du centre a indiqué qu'il pourrait présenter son amendement en séance plénière.

La présidente passe alors au vote de la résolution R-193.

Par 11 oui (2 DC, 2 MCG, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) et 4 abstentions (1 UDC, 3 LR), la résolution est acceptée.

Le président. La présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'étude de la résolution R-193 ne siégeant plus dans cette assemblée et M^{me} Danièle Magnin, rapporteuse, n'étant pas dans la salle en ce moment, je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la souhaitent.

M^{me} Albane Schlechten (S). La résolution R-193 date de 2016. On est quatre ans plus tard et il s'est passé beaucoup de choses entre-temps. Certains ne sont plus là parce qu'ils nous ont lâchés en cours de législature – M. Gaberell, notamment, pour ne dénoncer personne... Malheureusement, la rapporteuse n'a pas pris la parole pour présenter son rapport R-193 A. Quant à moi, je ne voulais pas intervenir trop longuement, mais il faut quand même que vous sachiez de quoi il retourne, Mesdames et Messieurs. Nous avons parlé hier soir, en traitant le rapport P-415 A, du programme de construction prévu sur le site de la caserne des Vernets. Dans ce cadre, nous avons évoqué la qualité de vie dans les nouveaux quartiers, leur densité et les espaces publics prévus. Evidemment, quand on pense aux nouveaux quartiers, on pense à des crèches, à des équipements parascolaires, à des espaces verts, à des parcs, à la mobilité...

Il est vrai que les espaces culturels sont souvent mis de côté, puis on essaie de les placer ensuite dans les interstices où on trouve encore un peu de place... Il vaudrait pourtant mieux anticiper leur planification, puisqu'elle répond réellement à un besoin et aux envies de toute une frange de la population – et pas uniquement des jeunes! La notion d'anticipation, justement, est la clé de ces processus de planification, en particulier quand on parle d'espaces. Dans les espaces culturels, on peut avoir toutes sortes de propositions artistiques. Il est vrai qu'en matière de musique – et notamment de musique amplifiée – on se pose forcément la question de l'insonorisation et du déplacement des publics: par où ils vont arriver, où ils vont repartir, s'il y a des transports en commun à la sortie des salles de concert. Ce sont là des points auxquels il faut réfléchir en amont.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Le grand morceau de ville que représente le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) est un énorme projet qui nous permet justement de travailler à ces anticipations-là dans le but de réduire – ou, en tout cas, d’anticiper – les conflits d’usage. Contrairement à l’idée reçue, personne n’aime les conflits d’usage – les responsables des lieux culturels ne les aiment pas, et encore moins les habitants et les habitantes. Personne ne sort gagnant d’un conflit d’usage ou de voisinage.

La notion d’anticipation implique la cohabitation des activités, bien sûr, mais aussi le foncier, c’est-à-dire l’accessibilité des différents lieux. En matière de morceaux de ville à faire aboutir, on peut aussi évoquer la différenciation de l’usage du foncier et penser à des activités peut-être moins rentables que d’autres, mais qui créent du lien social, de la culture. Il faut donc concevoir ces modalités en termes d’accès à des espaces de location et de mise à disposition. C’est assez rigolo: la résolution R-193 s’intitule «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» – eh bien, Mesdames et Messieurs, figurez-vous que le Conseil d’Etat, lui, a fait une place à la culture dans ce projet! Elle n’est de loin pas complète, il y a encore beaucoup de choses à faire et je pense que c’est vraiment, en tant que commune, un travail que nous devons suivre et effectuer. Le Conseil d’Etat a donc ajouté au plan directeur cantonal (PDCn) une fiche «vie nocturne», justement pour intégrer tous ces enjeux au projet PAV.

Pourquoi la résolution R-193? Parce qu’on avait décidé, en 2016, de déposer une résolution dans les trois communes concernées par les enjeux et les équipements culturels dits «de proximité» dans le cadre du PAV: les Villes de Lancy, de Carouge et de Genève. Mais Carouge a voté cette résolution dans les six mois qui ont suivi son dépôt, alors qu’en Ville de Genève il nous aura fallu quatre ans pour y arriver... Je ne ferai pas de commentaire là-dessus! Le Canton a également identifié des espaces – je tiens à souligner ce travail – pouvant être mis à profit dans l’optique de favoriser la culture et de lui accorder des lieux dédiés. Une pétition datant de 2012, si je ne m’abuse, visait justement à anticiper ces besoins dans les plans d’aménagement des futurs quartiers.

La question de la durabilité, bien que peu abordée dans le rapport R-193 A, est essentielle. On aménage autour du PAV des petits bouts de ville à chaque fois, par quartier et par plan localisé, où la culture peut se développer dans ce qu’on appelle des «interstices temporels», c’est-à-dire des espaces à usage temporaire notamment mis à profit par la coopérative Ressources urbaines (RU). Il s’agit de durées relativement courtes, voire moyennes, même si elles peuvent s’étendre sur un certain nombre d’années quand même. Mais à long terme, les artistes sont souvent perdants dans la planification des nouveaux quartiers. On les fait venir pour animer les lieux en leur disant: «Faites de la musique, ouvrez des établissements d’art contemporain, créez des endroits divers et variés pour donner de la plus-value au quartier!» et puis, une fois que le quartier est fréquenté et habité, les

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

loyers augmentent – ça s'appelle le processus de gentrification – et les artistes en font souvent les frais. Par conséquent, dans les projets comme le PAV qu'on a le luxe de pouvoir penser à long terme, il faut intégrer cette notion de culture à long terme pour ne pas retomber dans cette systématique.

Enfin, j'anticipe un peu sur la présentation de l'amendement de M. Eric Bertinat, qui vise à appuyer le fait que les lieux culturels doivent respecter le repos des habitants avec des «bruits admissibles». Je ne sais pas trop comment M. Bertinat veut tourner ça, il nous l'expliquera sans doute lui-même. Quatre ans après le dépôt de la résolution R-193 et la première évocation de cet amendement, je ne suis pas très d'accord avec sa formulation. En effet, le but de toutes ces démarches d'anticipation est justement de réduire les conflits d'usage. L'amendement insiste donc sur quelque chose qui constitue déjà l'objectif visé! De plus, il y a quand même une question de langage qui me dérange beaucoup: dans les discussions sur la cohabitation des activités, quand on parle de musique et de vie nocturne, il y a toujours beaucoup de fantasmes et les lieux culturels sont souvent présumés coupables. Je trouve ça extrêmement dérangeant!

En vertu de ce point de vue – et pour respecter les activités culturelles et nocturnes qui souffrent énormément, en ce moment, comme beaucoup d'autres – le Parti socialiste ne votera pas l'amendement de l'Union démocratique du centre, du moins pas tant qu'il sera rédigé sous cette forme. Je le répète, le but de la résolution R-193 et de tous ces processus d'anticipation est justement de réduire les conflits d'usage! Il est donc un peu redondant de redéposer ainsi cet amendement, c'est même assez insultant envers une certaine forme d'activité. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche, les trois invites de la résolution R-193 déposée en 2016 restent actuelles. Le secteur du PAV, situé sur le territoire des Villes de Genève, de Carouge et de Lancy sur un terrain appartenant en grande partie au Canton, connaît – et surtout connaîtra, dans les cinquante prochaines années – un très grand processus de transformation. Plusieurs projets sont déjà élaborés, on en a parlé hier. Certains chantiers sont en cours de réalisation, d'autres encore au stade du débat. Pour la partie qui concerne la Ville de Genève, nous travaillons sur ces enjeux depuis plusieurs années et nous le ferons encore pendant longtemps. Cette résolution insiste sur la nécessité de considérer les équipements culturels comme des éléments essentiels, de prévoir déjà dans les plans d'aménagement le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, et d'associer pleinement les milieux culturels aux décisions dès la phase de planification.

Pour Ensemble à gauche, dans ce long processus de transformation qui amènera beaucoup plus d'habitants et d'habitantes dans notre ville et qui déplacera

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

des zones d'activités – n'oublions pas qu'il ne s'agit pas ici d'une friche, mais d'un espace actuellement très utilisé –, il est indispensable que les besoins en termes de services et d'infrastructures publiques soient prioritaires. Bien sûr, il faut prévoir assez d'écoles et non pas les rajouter après coup en les coinçant entre des immeubles trop haut... Il faut aussi que des crèches, des maisons de quartier, des centres sociaux et des espaces publics soient planifiés et construits pour bien accueillir les nouveaux habitants. Nous croyions d'ailleurs que cette planification était bien plus poussée en ce qui concerne les écoles, et nous étions perplexes en constatant que, dans certains quartiers, les prévisions faites par le Service cantonal de la recherche en éducation (SRED) n'avaient pas été suffisantes et qu'il fallait d'urgence installer des containers en guise de locaux scolaires. Mais dans ce domaine, en général, la planification se fait.

On a moins la tradition de planifier de la même manière la vie culturelle et nocturne. Or il est essentiel, à notre avis, de le faire le plus tôt possible en y associant tous les acteurs concernés de manière continue. J'insiste: il faut associer les milieux culturels à la conception des projets pendant tout le processus, et non pas au dernier moment juste pour demander leur avis. La concertation et l'échange sont nécessaires. Si nous voulons permettre une vie de quartier ou, plutôt, des vies de quartier – car la zone du PAV est très vaste – il faut absolument prendre en compte la vie culturelle et nocturne aussi.

J'aimerais ajouter encore une remarque par rapport au futur PDCn, où figure en effet la fiche «vie nocturne» évoquée par ma préopinante. Récemment, quand la commission de l'aménagement et de l'environnement a retravaillé ou conçu de nouvelles fiches thématiques sur la petite enfance, le sport, la végétalisation, nous avons demandé s'il y avait aussi un projet de fiche sur la vie nocturne; on nous a dit que ça n'existait pas encore. Notre souhait serait effectivement qu'il y en ait une non pas seulement au niveau du Canton, mais aussi au niveau de la Ville. Il faudrait la préparer pour anticiper sur le PDCn, ce qui renforcerait la résolution R-193 parmi les outils de la Ville dans le cadre de la planification du PAV.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous demande avec conviction de soutenir cette résolution – même si elle a attendu quatre ans pour être votée! (*Applaudissements.*)

M. Pierre de Bocard (PLR). La résolution R-193 a mis quatre ans pour nous revenir de commission en séance plénière, ce qui est un peu dommage. On voit qu'on a toujours un problème... ou, en tout cas, qu'on a eu besoin d'éviter les conflits d'usage. M^{me} Schlechten a très bien résumé tout ce qui se passe avec le développement du PAV. On constate qu'il y a une densification en cours sur le site de la caserne des Vernets, avec la possibilité de faire du sport à proximité – mais moins de possibilités au niveau culturel, au niveau des sorties. Quand je dis

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

«culturel», ce n'est pas juste aller écouter de la musique classique ou autre, c'est aussi les sorties: passer un bon moment et prendre un verre avec des amis, écouter de la musique, être quelque part où on peut entendre de la musique tout en profitant de se parler... Ces endroits-là sont aussi des lieux culturels.

Nous devons également, dans le PAV, construire des espaces pour des répétitions de musique, par exemple, qui pourraient être utilisés le matin ou en semaine pour la pratique de la danse et plein d'autres choses. Cela aussi, c'est la culture! Il faut éviter les conflits d'usage au niveau du bruit, mais on ne peut pas avoir dans le PAV que des logements et des bureaux, il faut aussi avoir des espaces culturels, des espaces dédiés au sport et à d'autres activités. Dans ce sens, nous devons créer en tout cas des espaces pour la population, des lieux proposant différents usages, avec une programmation diversifiée qui pourrait toucher le plus grand nombre.

C'est dans ce sens qu'il faudrait aller – tout en respectant, il est vrai, la population aux alentours, pour que ça ne déborde pas. Mais on voit que les débordements ont souvent lieu sur la voie publique, or c'est le boulot de la gendarmerie et de la police municipale de s'occuper de ça, de donner des amendes aux personnes qui font du bruit à l'extérieur des lieux culturels et non pas toujours aux tenanciers de ces mêmes lieux, qui font leur travail. Nous sommes pour que la ville se crée en ville, et non pas pour mettre les lieux culturels à l'extérieur – mais en faisant tout pour pouvoir bien contrôler la situation et aller dans le bon sens, en concertation avec tous les milieux concernés et les gens qui pourraient vouloir ou ne pas vouloir de tels espaces.

M. Eric Bertinat (UDC). Avant d'en venir à mes fantasmes en matière de nuisances nocturnes et donc de vous parler de mon amendement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur le PAV lui-même. Hier, en traitant le rapport P-415 A, nous avons discuté du projet de construction sur le site de la caserne des Vernets. Je me suis aperçu qu'il n'y avait pas que l'Union démocratique du centre pour être effarée devant ce qu'on va y faire! J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il en sera certainement de même pour le PAV. Les chiffres qu'on nous a donnés il y a quelques années ont évidemment évolué. M. Hodgers nous en a expliqué les tenants et les aboutissants il y a deux ou trois ans. Le projet initial prévoyait 6000 logements et 20 000 emplois; aujourd'hui, nous en sommes à 12 400 logements et le nombre d'emplois a été divisé par trois. Cela donne une idée de l'évolution du dossier – une évolution qui, sans doute, n'est pas finie, puisque le dossier est à présent repris par l'ancien conseiller d'Etat Robert Cramer, qui nous a promis une ville comme on n'en aura jamais vu – ce que je veux bien croire puisque, en termes de ville, le PAV est pour l'instant à l'état de projet. Il l'est depuis de nombreuses années et, même si ici ou là quelques projets commencent à prendre forme, dans son ensemble, le PAV

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

reste quand même une grande inconnue pour la population genevoise, que ce soit celle de la commune ou celle du Canton.

Il est donc bienvenu que nous parlions de culture, évidemment. Mais encore faut-il savoir de quelle culture on parle, le terme étant extrêmement vague! J'ai posé la question à M^{me} Schlechten: qu'est-ce qu'on entend par «culture? C'est dommage, ça ne figure pas dans le rapport, mais je me rappelle la réponse qu'elle m'a donnée en commission: «Deux personnes qui boivent un verre de grenadine, c'est déjà le début de la culture.» Ce qui laisse voir et entrevoir de vastes horizons en matière de culture... Si on a bien compris, c'est essentiellement de lieux culturels qu'il s'agit, mais même le terme de «lieux culturels» laisse la place à une grande liberté – et aussi, malgré tout, à beaucoup d'inquiétude.

Le PAV sera un lieu où on travaillera, mais aussi où on se reposera, où les gens habiteront. Ce sera essentiellement un lieu d'habitation. De ce fait, on peut s'attendre à ce que les nuisances nocturnes n'aboutissent pas à la situation de plusieurs endroits bien connus dans notre commune. Je parle évidemment de la rue de l'Ecole-de-Médecine et de la rue Henri-Blanvalet, où l'on voit bien que, quand les gens se réunissent, que ce soit pour des réunions culturelles ou simplement pour boire un verre, les nuisances nocturnes deviennent énormes. On n'arrive pas à les mesurer, à cause de cette fameuse théorie de la réverbération dont aucun ordinateur, aujourd'hui, n'est capable de calculer les effets – mais on les devine, comme le savent celles et ceux qui habitent non loin de l'aéroport. En effet, selon le vent et le bruit projeté, lorsque les avions décollent on en arrive à avoir plus de nuisances sonores à Châtelaine, par exemple, que sur le territoire de la commune de Vernier, qui est pourtant directement à côté de l'aéroport. Pourquoi? A cause de la réverbération. Par conséquent, en matière de lieux et de regroupements culturels, il faut évoquer le bruit qu'ils causeront et, en lien avec ce phénomène, la vie quotidienne des gens qui habiteront ces nouveaux quartiers.

J'en viens donc tout naturellement à mon amendement, formulé ainsi:

Projet d'amendement

Ajouter à la résolution R-193 l'invite suivante:

«– que les lieux culturels respectent le repos des habitants (bruits admissibles).»

Ce sont des termes utilisés sur la page de l'Etat de Genève pour essayer de cadrer le bruit. Ce bruit, on ne pourra pas le mesurer exactement. Des mesures ont cependant été faites, en particulier à la rue Henri-Blanvalet et à la rue de l'Ecole-de-Médecine, et on voit bien que la situation ne correspond pas à ce qu'on appelle

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

la qualité de la vie. Les gens qui y habitent subissent des nuisances importantes et il ne faudrait évidemment pas retrouver cet état de fait sur le territoire du PAV, où arriveront des milliers d'habitants.

Mon amendement reste tout de même assez vague et il pourrait être accepté par ce délibératif, qui manifesterait ainsi le souci non pas d'interdire les lieux culturels – à mon avis, ils sont bienvenus, il faut surtout éviter de créer une cité-dortoir, il doit y avoir de l'animation – mais d'assurer parallèlement le respect de la vie des habitants, de ceux qui travaillent, qui rentrent chez eux et qui ont droit à un minimum de silence ou, plutôt, à un minimum de tranquillité. Voilà pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter cet amendement. Je voulais encore vous dire que, sur le fond, l'Union démocratique du centre soutiendra bien évidemment la résolution R-193.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Bien sûr, les Verts se réjouissent de voter la résolution R-193, qui a été précédée de plusieurs autres objets sur la même problématique. Il y a eu plusieurs pétitions, notamment la pétition P-212 intitulée «Donnons des espaces à la culture!», la pétition P-342 intitulée «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée» et la P 1662 au Grand Conseil, intitulée elle aussi «Donnons des espaces à la culture!» Cette résolution R-193 arrive ensuite, et on s'en réjouit.

A Genève, quand on construit, on pense d'abord au logement, parce qu'il y a une urgence: on manque cruellement de logements sur le territoire de la ville, et même sur celui du canton. Du coup, on en vient à construire surtout du logement et à oublier certains équipements pourtant très importants, dont les équipements culturels. Il y a une étape intermédiaire, c'est vrai: on a construit du logement, puis on s'est dit: «Eh bien, il faut mettre une école à côté, une crèche...» Ces équipements-là sont intégrés dans les réflexions. Comme l'a dit M^{me} Schlechten, cela a été fait pour le PAV et on s'en réjouit. Les équipements culturels sont aussi intégrés dans ce projet – en tout cas, il y a eu des discussions avec des associations culturelles et, de cela, nous sommes très contents.

M. de Boccard parlait de la diversité de la culture. On peut ajouter, outre la musique classique et les boîtes de nuit, les bars et des lieux pour des personnes ayant des moyens plus modestes. Pensons à l'exemple de la salle du Terreau, à la rue des Terreaux-du-Temple, qui est gérée par des jeunes et où ça se passe très bien. On pourrait aussi évoquer la création de nuit, qui est autre chose et qui ne fait pas forcément de bruit. Enfin, voilà: il y a une diversité pléthorique dans la «culture» – et notamment la culture de nuit.

J'en reviens à la résolution R-193, que nous sommes très heureux de pouvoir voter. M^{me} Studer a parlé d'une fiche sur la vie nocturne. Effectivement, il serait

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

bien d'en avoir une, ce serait très utile! Maintenant, je passe à l'amendement de l'Union démocratique du centre. Il est vrai qu'en réfléchissant en amont avant de construire on anticipe et on évite justement les problèmes de nuisances sonores, puisque ainsi on prévoit de construire avec des murs plus épais ou d'autres mesures. En tout cas, on prévient le problème à l'avance. Si nous sommes d'accord sur le fond avec l'amendement de l'Union démocratique du centre, bien sûr, il faut de toute façon maintenir le dialogue entre les responsables de lieux culturels et les habitants – c'est toujours important – et puis équiper les bâtiments en conséquence.

J'aimerais quand même rappeler à M. Bertinat – vous lui transmettez, Monsieur le président de séance – que les Verts avaient déposé la motion M-1151 intitulée «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville», mais que l'Union démocratique du centre l'a refusée en commission de l'aménagement et de l'environnement... J'espère que ce groupe changera d'avis et votera notre motion quand le rapport sera revenu en séance plénière, puisqu'elle va justement dans le sens de son amendement. Pour résumer, nous les Verts, nous voterons bien sûr la résolution R-193. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois acceptera évidemment la résolution R-193. Je pense qu'il est effectivement nécessaire d'avoir des lieux d'activités et des lieux culturels dans les quartiers. Je vous rappelle, en passant, que les activités culturelles n'ont pas lieu seulement la nuit ou en soirée, mais aussi pendant la journée, pour certaines – bien heureusement, d'ailleurs! C'est important, à mon avis.

Hier, nous avons discuté de l'aménagement de la parcelle des Vernets où il y aura – c'est prévu – des arcades pour des associations culturelles au sens large du terme. De manière à permettre leur arrivée, les prix des locaux ont été un peu mutualisés, pour ainsi dire. Cela fait partie de l'effort financier consenti par tous les investisseurs du projet, qui sont à 95% des caisses de pension et des fondations. Il est évident que tout cela participe aussi de l'équilibre financier de ces projets. Quant à l'amendement de l'Union démocratique du centre, en ce qui nous concerne, il ne nous pose aucun problème et nous le voterons.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Tout a été dit, je crois – et même très bien dit par M^{me} Schlechten, je vous en remercie, chère présidente! Simple-ment, le Parti démocrate-chrétien veut insister sur le fait que nous sommes à un moment historique. Il est rare, dans l'histoire d'une ville, de construire un

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

nouveau quartier, voire une nouvelle ville. Justement, on peut créer au PAV cette cité radieuse et harmonieuse que nous appelons de nos vœux. Il est vrai qu'aujourd'hui il n'y a pas de conflit entre les besoins par rapport au Canton: on ne peut que construire ensemble et nous sommes fiers, en Ville de Genève, d'accompagner le Canton dans ce défi. Nous le ferons notamment grâce à la résolution R-193. Quant à l'amendement déposé par l'Union démocratique du centre, puisque nous sommes dans une logique de cité radieuse et harmonieuse, comme je viens de le dire, nous ne le soutiendrons pas.

M. Sami Kanaan, maire. Tout d'abord, je remercie le Conseil municipal de traiter cet objet maintenant. C'est un concours de circonstances, un hasard d'agenda ou de la vie: vous aurez peut-être vu aujourd'hui dans les médias, Mesdames et Messieurs, l'annonce d'un des projets majeurs – privé, en l'occurrence – du PAV, lié à la principale banque privée genevoise, la banque Pictet & Cie SA. On voit bien que ce quartier évolue! Cela dit, il faut aussi prendre en considération certains autres aspects du projet. J'ai entendu souvent l'expression «on construit un nouveau quartier», dans ce débat. C'est juste, mais il ne faut jamais oublier que le PAV n'est pas un territoire vide et que ce projet est d'une très grande complexité, car il y a déjà aujourd'hui des gens qui habitent sur ce site, bien sûr, mais aussi des gens qui y travaillent. L'ensemble de la mécanique du PAV est donc d'une extrême complexité, on ne peut pas faire abstraction des réalités actuelles.

Dès lors, la résolution R-193 déposée il y a plus de quatre ans est tout à fait bienvenue. Elle a permis déjà en commission, à l'époque, et aujourd'hui en séance plénière de prendre ou reprendre conscience de l'importance vitale d'une nouvelle conception de l'aménagement des périmètres urbains. C'est un fait: celui du PAV a une importance considérable pour Genève en général et pour les trois communes directement concernées, à savoir Genève, Carouge et Lancy, en particulier. Quand on veut construire un quartier, il est bien sûr très important de créer des logements et de prévoir des emplois, mais aussi d'avoir une approche beaucoup plus inclusive et globale de l'habitat – ce qui pendant longtemps, je le dis honnêtement, n'a pas toujours été le cas sur le territoire genevois.

Il s'agit de penser aux activités au sens large. Il y a bien sûr les écoles et les crèches, mais pensons aussi aux activités socioculturelles, culturelles ou sportives, ainsi qu'à la qualité de l'espace public. Il est vrai que l'enjeu actuel du PAV est multiple. On le voit notamment dans les discussions autour du futur aménagement du site de la caserne des Vernets, d'ailleurs.

Pour l'anecdote, la résolution R-193 a été effectivement déposée parallèlement dans les trois conseils municipaux des trois communes concernées en 2016. Pour ce qui est de nos collègues de Lancy et de Carouge, le Conseil municipal de Lancy l'a votée juste après son dépôt, le 24 mars 2016, et le Conseil municipal

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

de la Ville de Carouge l'a votée à son tour en juin 2016. En Ville de Genève, on y arrive en juin 2020... Bon. Pourquoi pas? L'essentiel, c'est qu'il y ait une large majorité qui la vote!

Je ne referai pas toute la description de l'organisation actuelle du processus mais, puisque nous avons aujourd'hui un nouveau Conseil municipal en Ville de Genève avec beaucoup de personnes qui siègent pour la première fois, j'aimerais tout de même dire qu'il y a effectivement une coordination politique et opérationnelle importante dans le cadre du PAV. C'est un modèle du genre: les Villes de Carouge, de Lancy et de Genève se sont alliées au sein de la Communauté des communes urbaines (CCU), ce qui a permis une très bonne concertation entre les trois pour l'ensemble des enjeux du PAV. Et ça continue!

Il y a également un comité de pilotage politique au niveau du Canton et des trois communes qui comprend les magistrats en charge de l'aménagement du Canton et des trois communes, auxquels se joignent, en fonction des sujets, les magistrates et magistrats concernés par tel ou tel dossier particulier, par exemple la culture. Le comité de pilotage pour la culture est en place depuis le mois de mars 2018. Bien sûr, on est aussi accompagnés par toutes sortes de groupes techniques. La dernière fois qu'on s'est réunis en tant que comité de pilotage politique autour des enjeux culturels du PAV, c'était il y a un peu plus d'un an, au mois d'avril 2019.

Heureusement que ce processus a eu lieu, car l'enjeu culturel du PAV est multiple: premièrement, il s'agit de préserver autant que possible ce qui existe; deuxièmement, de prévoir des projets transitoires pendant la période de transformation, par exemple lorsqu'un équipement se vide provisoirement avant sa destruction, sa transformation ou sa rénovation; troisièmement, d'implanter durablement de nouvelles activités culturelles dans le PAV. Il est juste de dire que ce ne sont pas seulement – et de loin – des enjeux nocturnes.

Je cite rapidement le secteur de l'Etoile, situé essentiellement hors du territoire de la Ville de Genève, où un équipement culturel phare a été envisagé; en fait, on va surtout faire un travail de réseau interdisciplinaire. Des études ont été menées et des mandats complémentaires sont en cours, afin de préciser ce qui pourrait être réalisé comme équipements autour du secteur de l'Etoile – principalement sur le territoire de la Ville de Carouge, en l'occurrence.

Ensuite, sur notre territoire municipal – c'est très important, cela a été dit – je mentionnerai tout le travail lié à la pointe nord de l'Arve, où se trouve aujourd'hui l'entreprise Firmenich. Le mérite de ce travail est qu'on a pu ainsi ancrer le fait que le Théâtre de la Parfumerie et le Théâtre du Loup, par exemple, seront préservés, ce qui n'était pas du tout acquis à une certaine époque. Il en va de même pour le Théâtre du Galpon, toujours au bénéfice d'une autorisation provisoire. En général, il s'agit donc de préserver ce qui existe déjà et de voir ce

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

qu'on peut également faire à titre transitoire, par exemple dans les bâtiments qui seront libérés – temporairement ou à long terme – dans ce périmètre. C'est vraiment un axe fort de l'offre culturelle dans ce secteur.

Nous avons aussi une étude en cours sur le périmètre de Praille ouest; cela se passe entre Lancy et Carouge, après le stade. Il s'agit de voir ce qu'on pourrait faire là-bas pour combiner activités industrielles et activités culturelles festives nocturnes. Comme il y a justement peu d'habitat à cet endroit, c'est peut-être une piste intéressante en termes de gestion des nuisances. Et puis, pour revenir à un projet très municipal, parlons du site de la caserne des Vernets, où l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) a tout un projet d'implantation dans les futurs locaux de ce périmètre. Il y a encore des enjeux à négocier autour du prix de ces locaux, pour savoir comment financer les loyers et les autres frais, mais cette démarche est en cours et concerne une surface de 1000 m². Enfin, on vérifie si la future Maison de la danse pourrait aussi prendre place dans ce périmètre, à long terme.

Je terminerai en disant que la concertation, demandée à juste titre dans la résolution R-193, est évidemment un principe cardinal de notre action. Au fur et à mesure des étapes, nous essayons vraiment d'associer le mieux possible et le plus en profondeur les milieux culturels au sens le plus large, dans toute leur diversité.

En ce qui concerne le volet de la vie nocturne, j'aimerais rappeler que la Ville de Genève a été largement précurseur en la matière – bien avant les autres puisque, déjà avant même que j'entre au Conseil administratif, en 2009-2010, il y a eu toute un processus avec les Etats généraux de la nuit. Ensuite, sous mon égide, il y a eu la Traversée nocturne de Genève. Les constats sont là. A l'époque, on avait proposé au Conseil d'Etat d'établir une véritable concertation entre les autorités genevoises autour de la vie nocturne – dans son volet culturel, mais au sens large. Malheureusement, le Conseil d'Etat n'avait pas donné suite, or il semblerait que cela redevienne d'actualité. Je pense qu'il est important de se concerter pour trouver le meilleur équilibre entre une vie nocturne qui doit avoir lieu, qui doit être riche et diversifiée, et les soucis et besoins légitimes de calme nocturne des habitantes et habitants, bien sûr. Il y a plusieurs solutions possibles, mais seule une alliance entre le Canton et les communes urbaines concernées peut faire avancer le dossier de manière pertinente.

En conclusion, je dirai que dans le PAV on peut évidemment faire encore plus et mieux, mais c'est probablement la première fois dans l'histoire urbaine de ce territoire genevois qu'on a poussé aussi loin une logique aussi approfondie que possible en termes d'anticipation des enjeux. Comme je l'ai signalé, cela a déjà au moins permis de sauver des lieux existants – c'est important, ce n'est pas anodin – et de préparer la suite. Mais il est clair que le travail doit continuer et que votre vote ce soir nous y encouragera, Mesdames et Messieurs.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Mis aux voix, l'amendement de M. Bertinat est refusé par 45 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 60 oui contre 9 non (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, conjointement aux Conseils municipaux de Carouge et de Lancy:

- que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels de la future répartition des activités dans le secteur PAV, au même titre que le sport, les espaces verts, etc.;
- que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessibles à tous et à toutes, soit anticipé dans les plans d'aménagement des futurs quartiers du PAV;
- que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci beaucoup, Monsieur le vice-président Madani, pour la tenue du débat sur le rapport R-193 A.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 25 janvier 2016 de M. Pierre Gauthier: «Greffes de graffs sur les bâches de chantier» (M-1207 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 27 septembre 2016. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes les 12 octobre 2016 et 15 mars 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le graff est un art qui est né à Philadelphie, qu'il s'est développé aux Etats-Unis, puis dans toutes les villes du monde et qu'il est aujourd'hui considéré comme un art à part entière²;
- la Ville de Genève ouvre et supervise de nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation d'immeubles ou de bâtiments dans tous les quartiers;
- les échafaudages sont, en général, protégés par des bâches, que les chantiers sont souvent entourés de palissades et que bâches et palissades pourraient servir de support à des fresques artistiques, des graffs;
- par exemple, le futur chantier du Grand Théâtre, prévu pour durer deux ans, offrira de grandes surfaces qui pourraient être décorées de fresques urbaines, les graffs;
- la ville et la région de Genève comptent de nombreux et talentueux artistes graffeurs locaux³ connus dans leur milieu mais encore méconnus du grand public;
- ces graffeurs pourraient être sollicités pour réaliser des graffs afin de décorer les surfaces de bâches et de palissades délogées par lesdits chantiers;
- la Ville de Genève collabore déjà avec les graffeurs sur des projets modestes supervisés par les travailleurs sociaux⁴;

¹ «Mémoires 174^e année»: Développée, 1602.

² <http://www.speerstra.net/le-graffiti-et-le-street-art>

³ <http://graffeur.ch/geneve-graffiti-artiste/>

<http://planetephotoblog.tdg.ch/tag/graffeurs+gen%C3%A8ve>

<https://www.google.ch/search?q=graff+gen%C3%A8ve&tbm=isch&tbo=u&source=univ&sa=X&ved=0ahUKewip14aGg-vJAhXBvQ8KHyt8DJgQsAQIMA&biw=1440&bih=728>

⁴ <http://www.ville-geneve.ch/themes/petite-enfance-jeunesse-loisirs/jeunesse/culture-urbaine/graffs/>

- à la fin des différents chantiers, les bâches et les palissades pourraient être découpées et les graffs exposés au bénéfice des artistes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- prendre contact avec les différents graffeurs locaux actifs dans la région genevoise et à leur proposer d’exprimer leur créativité sur les surfaces disponibles des différents chantiers gérés ou supervisés par la Ville de Genève;
 - définir les critères de choix des artistes et les modalités de leurs interventions en favorisant, par exemple, des thèmes qui soient en relation avec l’histoire du quartier ou de la ville de Genève, ou encore qui soient en lien avec l’histoire du bâtiment concerné par les travaux;
 - prendre à sa charge les frais de fournitures (peintures, déplacements et éventuellement mise à disposition de locaux et de dépôts).

Séance du 12 octobre 2016

Audition de M. Pierre Gauthier, motionnaire

M. Gauthier informe la commission qu’il a lu sur le site internet de la Ville de Genève que le Conseil administratif collabore déjà avec des travailleurs sociaux dans le but de promouvoir les jeunes graffeurs. Dans ce cadre, la municipalité met à disposition des espaces d’expression sur les murs des passages du pont de Sous-Terre et du pont de Saint-Georges. Bien que l’intention de la Ville soit louable, force est de constater que le nombre de 60 surfaces dédiées à cet art de rue est relativement faible. Ainsi, la motion M-1207 propose une réflexion sur la façon dont la Ville pourrait solliciter les graffeurs pour réaliser des fresques artistiques sur un plus grand nombre de surfaces. L’idée de cette motion est de laisser ces artistes exprimer leur créativité sur les bâches utilisées dans les différents chantiers de construction et de rénovation gérés par la municipalité. Cette opération permettrait de mettre en avant une pratique artistique encore méconnue du grand public. Pour illustrer son propos, M. Gauthier distribue à la commission des photocopies de quelques graffs genevois. Il termine son introduction en évoquant les bâches dessinées par des enfants dans le cadre du chantier du Grand Théâtre. Selon lui, les dessins d’enfants n’ont pas la même pertinence que des fresques réalisées par de véritables artistes.

Questions-réponses

Un commissaire estime difficile d’encadrer une pratique qui se veut par définition libérée de toute contrainte, la motion risque de contraindre une expression artistique libre. La Ville risque de devoir faire un choix entre les différents «artistes».

Le motionnaire précise que la recherche de surface est le principal problème du graffeur.

Un autre commissaire déclare être ouvert à l'idée de payer les pots de peinture pour autant que la Ville puisse récupérer les bâches et les vendre après à des galeries spécialisées.

Un commissaire remarque que les bâches sont réutilisables selon leur état, le motionnaire pense que la Ville pourrait rester propriétaire des bâches. Il nous dit que pour lui la motion a pour but de mettre des espaces de graff à disposition.

La motion est transversale et touche autant les travaux que la culture.

Un commissaire craint que cette motion ne nuise aux artistes.

Le motionnaire déclare que les artistes de rue sont les moins reconnus et que dès lors, le grand public a tendance à dégrader leur image à cause de la confusion qui peut être faite avec des tags.

Vote

La présidente met au vote l'audition de M. Kanaan.

Par 11 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG, 4 S) contre 2 non (1 MCG, 1 EàG) et 1 abstention (EàG), l'audition est acceptée.

Séance du 15 mars 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de Mme Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle en charge du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)

M. Kanaan et M^{me} Freiburghaus nous font une très longue présentation du FMAC et de toutes les actions qui sont subventionnées par ce fonds.

La rapporteuse va raccourcir toute cette présentation car elle tient avant tout d'une méconnaissance de ce fonds par les commissaires qui ne siègent pas à la CARTS, bien que si la présentation a pour but de parler du Fonds d'art contemporain, pour finir les commissaires de la CTC se rendent compte que cela n'a pas grand-chose à voir avec ce qui est demandé par la motion M-1207.

Néanmoins, ceux qui souhaitent en savoir plus peuvent toujours lire les 300 lignes du procès-verbal sur la question.

Discussion et vote

Le Parti socialiste est divisé sur la présentation précédente, certains commissaires estimant que les questions posées étaient sans rapport avec la motion M-1207, d'autres au contraire pensent l'inverse. Il note néanmoins un croisement d'intentions dans la motion. Alors que la première invite souhaite donner un nouvel espace d'expression aux jeunes graffeurs locaux, la seconde tente de poser un cadre aux réflexions du Conseil administratif. L'intérêt porté au choix des artistes et aux modalités de leurs interventions s'éloigne de la volonté première de la motion qui consistait à soutenir une pratique urbaine encore méconnue. Face à ce constat, la commission peut décider d'auditionner le Service de la jeunesse ou de voter la motion.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien souhaite voter la motion M-1207 ce soir. Il appartient au Conseil administratif de décider des modalités de réalisation du projet.

Les Verts rejoignent cet avis, mais maintiennent que la troisième invite est problématique.

Le Mouvement citoyens genevois est favorable à l'idée d'offrir des espaces d'expression à un art plutôt subversif. La création d'un support légal permettrait peut-être d'encadrer une pratique qui a tendance à sortir des chemins de la légalité. Cela dit, il n'approuve pas le contenu de la troisième invite. A ce stade, les frais de fournitures sont difficilement quantifiables. Comme la réalisation du projet incombe au Conseil administratif, le groupe Mouvement citoyens genevois propose de supprimer cette invite.

Le manque de clarté sur la question des coûts amène le groupe du Parti libéral-radical à refuser ce projet.

Le groupe Ensemble à gauche craint que le DCS ne mette en place tout un dispositif de mise au concours pour choisir des artistes. Il serait contre-productif de complexifier un sujet qui semble relativement simple au départ. En l'état, le groupe Ensemble à gauche n'est pas favorable à la deuxième invite.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refuse que la Ville prenne en charge des frais de fournitures si les œuvres ne lui appartiennent pas au final.

Le commissaire Vert propose d'amender la première invite comme suit: «prendre contact avec les différents graffeurs locaux actifs dans la région genevoise et leur proposer d'exprimer leur créativité sur les surfaces disponibles des différents chantiers gérés ou supervisés par la Ville de Genève; en favorisant, par exemple, des thèmes qui soient en relation avec l'histoire du quartier ou de la Ville de Genève, ou encore qui soient en lien avec l'histoire du bâtiment concerné par les travaux». Il serait regrettable de se priver d'une orientation thématique faisant écho au contexte urbain concerné.

La présidente met au vote la suppression de la troisième invite de la motion M-1207.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG), la suppression de la troisième invite est acceptée à l'unanimité.

La présidente met au vote la suppression de la deuxième invite de la motion M-1207.

Par 10 oui (1 EàG, 2 S, 2 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve), la suppression de la deuxième invite est acceptée.

La présidente met alors au vote l'amendement de la première invite.

Par 9 non (2 S, 1 EàG, 2 DC, 3 LR, 1 MCG) contre 5 oui (1 Ve, 2 S, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement de la première invite est refusé.

La présidente met la motion M-1207 ainsi amendée au vote, qui est acceptée par 11 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 1 LR, 2 MCG) contre 3 non (2 LR, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec les différents graffeurs locaux actifs dans la région genevoise et à leur proposer d'exprimer leur créativité sur les surfaces disponibles des différents chantiers gérés ou supervisés par la Ville de Genève.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Il s'agissait de décider si on voulait mettre des surfaces supplémentaires à la disposition des gens désirant faire des graffs. La Ville de Genève a déjà mis à leur disposition 60 emplacements. La proposition de M. Gauthier consiste à transformer les bâches des chantiers dépendant de la Ville en zones de graff, tout en fournissant la peinture aux graffeurs.

Il y a eu plusieurs auditions autour de la motion M-1207: la commission des travaux et des constructions a entendu le magistrat Kanaan et la représentante du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Finalement, la motion a été amendée au plus simple, car les commissaires trouvaient un peu spécial de fournir en plus la peinture aux graffeurs. Ils avaient aussi un peu peur que cela ne donne lieu à la mise en place d'un dispositif de mise au concours. La motion M-1207 amendée a été acceptée par une grande majorité de la commission, à l'exception de trois oppositions émanant de deux groupes. En effet, l'idée n'était pas mauvaise, mais qui allait garder les bâches? Est-ce qu'elles deviendraient

ensuite des œuvres d'art? Ces questions ont entraîné une grande discussion qui a finalement abouti à l'amendement et au texte de la motion tel qu'issu des travaux de la commission.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). La Ville de Genève est riche de sa diversité artistique et le Parti socialiste est attaché à son soutien. En offrant aux artistes des emplacements définis pour laisser libre cours à leur créativité, on permettrait à cet art éphémère et reconnu qu'est le graff d'égayer l'aspect extérieur des chantiers. Pour ces raisons, le Parti socialiste acceptera la motion M-1207.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il est évident qu'au Parti démocrate-chrétien nous sommes largement favorables à l'expression du *street art*, une culture en train de se développer très fortement à Genève – même dans les milieux les plus conservateurs, si j'ose dire. Les graffeurs apportent une vraie valeur et j'estime important que la Ville soit en tête de ceux qui les soutiennent. En effet, nous accueillons énormément d'artistes dans notre commune. Je rappelle qu'il y a aux Grottes, par exemple, une œuvre magnifique sur un mur pignon, en face de la gare, qui représente cette culture du *street art*. Il est impératif pour nous de l'encourager. Nous pouvons le faire notamment en proposant des supports, entre autres sur les chantiers. Nous avons eu, nous avons et nous aurons encore de nombreux chantiers sur notre territoire. Il est important que la Ville et son exécutif soient vraiment à la pointe pour permettre aux graffeurs de s'exprimer librement.

Je pense surtout que notre municipalité a ici l'opportunité de garder ces œuvres. J'espère qu'un jour le Carré-Vert sera à disposition... M. le maire m'a répondu à ce sujet lors d'une séance précédente: il le sera bientôt. Or je sais que quelques bâches y sont stockées. Si on pouvait augmenter notre collection de graffs, à l'instar de Zurich... Je ne sais pas si vous êtes au courant, Mesdames et Messieurs, mais il y a eu tout un débat sur un graffeur zurichois – ou plutôt un dessinateur, il préfère se définir comme tel – qui a graffé différents murs de Zurich et qui est une star internationale. Aujourd'hui, la Ville de Zurich a dû effacer certains de ses graffs. Il est vrai qu'à Genève nous aurions peut-être une plus grande ouverture pour conserver ces dessins. J'en suis convaincu, vu le gouvernement que nous avons.

Il est donc impératif que nous puissions, nous aussi, encourager les graffeurs à s'épancher sur les bâches de chantier qui ne sont pas forcément propriété de la Ville. La Ville devra investir, car généralement ce sont les entreprises qui en sont propriétaires. Mais on va trouver une solution avec le département de la culture et de la transition numérique, j'en suis convaincu.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Aucune révolution ne peut se faire sans les artistes. Or le graff, qui est issu de la culture hip-hop, est une grande révolution, puisque c'est un art pacifiste qui défend le «peace, love, unity and having fun». C'est tout à fait dans cet esprit que la motion M-1207 a été défendue au sein de la commission des travaux et des constructions. Chers collègues, vous avez peut-être eu l'occasion de voir récemment – parce que le graff va toujours avec l'actualité – ce qui s'est fait aux Charmilles sur un thème tout à fait actuel, dans l'esprit «peace» de soutien et de solidarité. Aussi, c'est avec plaisir que les Verts soutiennent cette motion. Nous espérons voir fleurir de belles choses autour de nous! (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, maire. Je vois que ce sujet inspire le Conseil municipal et je m'en réjouis. Je crois que, sur le fond, une large majorité soutient cette idée tout à fait pertinente. Je prends d'abord la parole sur la motion M-1207, puis mon intervention sera complétée par celle de ma collègue Christina Kitsos.

A l'époque de l'examen de cet objet, j'ai été auditionné par la commission des travaux et des constructions en tant que responsable du département de la culture et du sport, notamment par rapport au FMAC. J'ai eu l'occasion d'expliquer que, dans la répartition des tâches usuelles au sein de notre administration, l'enjeu des graffs et des tags était plutôt suivi par le Service de la jeunesse, qui dépend du département de la cohésion sociale et de la solidarité, mais avec qui nous collaborons volontiers. Je dis d'emblée que, si le Conseil municipal renvoie la motion M-1207 au Conseil administratif – ce que j'espère, et ce sera probablement le cas – nous nous coordonnerons ensuite avec mon autre collègue Frédérique Perler pour voir ce qui est faisable sur les chantiers.

J'aimerais ajouter que l'art dans l'espace public est effectivement un enjeu très important. Le FMAC a une longue tradition en la matière, puisque l'une de ses principales missions – historiquement et encore aujourd'hui – est de générer et de gérer ensuite des œuvres d'art dans l'espace public, notamment par le soutien à la scène locale, mais aussi parfois avec des artistes venus d'ailleurs, et heureusement! Il y a plus de 300 interventions artistiques dans le domaine public de notre commune. Je le rappelle ici au Conseil municipal, car cet aspect a été mentionné: il peut s'agir d'interventions pérennes, c'est-à-dire d'œuvres d'art qui restent dans l'espace public pour une longue durée, mais aussi d'interventions temporaires ou même tout à fait éphémères. Différentes formules sont envisageables. Parfois, l'éphémère a le mérite de susciter une émotion passagère et l'acceptation que les choses passent.

Ces œuvres dans l'espace public suscitent parfois de fortes réactions. On en a un exemple en ce moment avec la biennale Sculpture Garden, dont le FMAC est partenaire, sur les parcs et les quais de la rive gauche. Ces œuvres suscitent de

fortes réactions, je le répète, ce qui fait partie de la mission de l'art dans l'espace public: susciter des réactions et des débats, faire regarder l'espace public autrement que dans sa routine actuelle, pour une fois.

De manière générale, on est aussi très attachés à effectuer un travail de médiation, de sensibilisation et d'explication accompagnant les œuvres. Par exemple, quand la statue de Frankenstein a été installée sur la plaine de Plainpalais, mes collègues de l'époque étaient très inquiets, car ils craignaient qu'elle ne fasse peur aux enfants. Je me suis permis de dire que les enfants voient des choses beaucoup plus horribles sur leurs écrans... En fait, ils ont immédiatement adopté ce Frankenstein – mais c'était dû aussi à un travail de médiation et d'accompagnement autour de l'installation de cette œuvre très genevoise, puisque c'est le collectif KLAT qui l'a faite.

Le FMAC procède à des acquisitions d'œuvres dont certaines, apparentées à des graffs au sens large, font partie de sa collection. Je pense, par exemple, à celles d'un artiste comme Hadrien Dussoix. Dernièrement, une belle collaboration a été mise en place entre le Service de la jeunesse et certains artistes. C'est M^{me} Kitsos qui en dira quelques mots, mais il y a un beau projet d'une exposition reportée à cause du Covid-19 qui aura lieu bientôt.

J'aimerais dire encore qu'il faut assumer le fait que l'art dans l'espace public peut évidemment être très politique. Je citerai l'exemple de la fresque qui vient d'être créée sur l'un des murs de l'Usine, à l'occasion de la grève féministe et des femmes du 14 juin dernier, par les artistes Nadia Seika, Catherine Grangier et Amaëlle Mischler. L'art peut donc être politique – et tant mieux! Je termine là-dessus.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Comme l'a souligné notre maire, M. Sami Kanaan, on se réjouit que la motion M-1207 soit renvoyée au Conseil administratif. Enfin... on l'espère! Il est vrai que les graffeurs – plusieurs termes peuvent être utilisés pour les désigner – amènent vraiment quelque chose dans l'espace public. C'est pour cela que le Service de la jeunesse, notamment via ses travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs (TSHM), est en contact avec des graffeurs et des graffeuses – je ne sais pas si on le dit au féminin – non seulement débutants, mais aussi confirmés.

En outre, une collaboration a été mise en place avec le Service culturel pour organiser une exposition qui aura lieu cet automne au Commun. Elle s'intitule «Prim'Art a.k.a PAMX». Ce qui est intéressant, dans cette exposition, c'est l'expérientiel qu'amène le graff. Quand je parle d'expérientiel, j'entends le vécu des personnes qui vont graffer, leur ressenti, l'histoire du quartier et de la ville qu'elles transmettent à travers le graff, la réflexion amenée sur la place des

jeunes – ce qu'on pourrait appeler aussi le droit à la ville. Qu'est-ce que le droit à la ville? Comment s'approprie-t-on l'espace public? Comment le graff propose-t-il différents jeux visuels, tant avec les mots que par des anamorphoses? Tout ce travail fait partie tant du ressenti que du réflexif. Autour de cette exposition, il y aura bien sûr de la médiation, des ateliers participatifs notamment avec les TSHM, mais aussi en collaboration avec le Service culturel et les maisons de quartier. L'idée est justement d'accompagner les jeunes à travers cet événement. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Je rappelle que nous votons sur la motion M-1207 telle qu'amendée par la commission des travaux et des constructions. Le texte final figure à la page 5 du rapport M-1207 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 54 oui contre 19 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec les différents graffeurs locaux actifs dans la région genevoise et à leur proposer d'exprimer leur créativité sur les surfaces disponibles des différents chantiers gérés ou supervisés par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Augmentons le pouvoir d'achat des familles: réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires» (M-1235 A)¹.

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La motion M-1235 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 28 juin 2016. La commission, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, a étudié cette motion pendant trois séances: les 2 mars, 11 mai et 1^{er} juin 2017. Les membres de la commission remercient M^{me} Shadya Ghemati, MM. Nicolas Rey et Curtis Andrew pour la qualité de leurs notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant que:

- des charges considérables pèsent sur les finances des familles;
- les parents, contraints de travailler afin de supporter le poids de ces charges, ne peuvent garder leurs enfants durant la pause de midi et doivent ainsi les inscrire au restaurant scolaire;
- la fréquentation des restaurants scolaires augmente de 5% chaque année;
- les restaurants scolaires jouent un rôle capital au niveau de la santé des enfants en délivrant chaque jour des repas équilibrés et diversifiés;
- il est important de pouvoir faire bénéficier de ces repas le plus grand nombre d'enfants possible pour un coût modéré;
- le prix de 7,50 francs par repas, par enfant et par jour pourrait être réduit afin d'augmenter directement le pouvoir d'achat de la majorité des familles de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport sur les implications d'une révision à la baisse des prix des repas délivrés par les restaurants scolaires basés en Ville de Genève (augmentation de la subvention allouée aux restaurants scolaires notamment), sur la base d'une réduction de 20% et 40% du prix des repas (faisant passer le repas de 7,50 francs à 6 francs, respectivement de 7,50 à 4,50 francs).

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 941.

Séance du 2 mars 2017*Audition de M. Lionel Ricou, motionnaire*

M. Ricou rappelle les invites de la motion M-1235 qui, précise-t-il, se concentre sur les restaurants scolaires dont le personnel est principalement composé de bénévoles et dont le fonctionnement se distingue de celui du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). La baisse du prix des repas pourrait:

- augmenter le pouvoir d'achat des familles dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires;
- encourager les femmes à rentrer dans le monde du travail;
- présenter un atout de santé publique, car les cuisines scolaires produisent des plats équilibrés et diététiques.

Ce sont les communes qui fixent les prix des repas. La Ville de Genève prévoit une réduction de moitié du prix dès le deuxième enfant. Certaines communes (Carouge et Chêne-Bourg) pratiquent des prix moins élevés. Une réduction de 20 à 40% représenterait pour les familles une économie annuelle de 400 à 800 francs. Concernant l'implication financière de la Ville de Genève, elle s'élèverait à 1,3 million avec une réduction de 20% et à 2,6 millions avec une réduction de 40%.

Il ajoute que, comme l'avait rappelé M^{me} Alder, les familles en difficulté bénéficient d'une aide ou gratuité pour les restaurants scolaires. Cette motion ne remet pas en question cette aide, mais vise à toucher l'ensemble des familles et, plus particulièrement, celles de la «classe moyenne», confrontées avec les assurances maladie à de lourdes augmentations de charges. Il y a vingt ans, la population la plus fragile était les personnes âgées. A présent, ce sont les familles et surtout les familles monoparentales.

Questions des commissaires

Les coûts, engendrés par cette diminution et estimés entre 2 et 3 millions, ne tiennent pas compte d'une augmentation du nombre d'enfants qui fréquenteraient les restaurants scolaires. Ces derniers disposeraient-ils des capacités logistiques et financières pour faire face à cette augmentation?

M. Ricou rappelle que le budget n'est pas établi par le Conseil municipal mais par le Conseil administratif. Or, cette motion demande au Conseil administratif de trouver un moyen de répondre aux propositions et de faire les choix qui s'imposent. M^{me} Alder était bien parvenue à trouver un moyen pour financer la baisse des prix de pension pour les crèches.

Une telle diminution des prix des repas n'entraînerait-elle pas une augmentation des impôts?

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M. Ricou rappelle que cela fait près de trente ans que le centime additionnel n'a pas augmenté en Ville de Genève, et que ce n'est certainement pas pour une subvention d'un million que cela va se faire. Toutefois, la question relative aux infrastructures et à la logistique est pertinente et il faut établir des projections pour y répondre. Néanmoins, il faut s'attendre de toute façon à une augmentation de la demande.

Pour une commissaire, cette motion vise trop d'objectifs allant du pouvoir d'achat à la diététique. Elle s'étonne que cette proposition, qui s'inscrit dans une volonté de faire perdre à la famille son rôle éducatif et d'encadrement des enfants, vienne du Parti démocrate-chrétien. Au final, le Parti démocrate-chrétien vise-t-il la gratuité des restaurants scolaires afin que l'Etat prenne complètement en charge les enfants? A combien est évalué un repas fait à la maison pour deux enfants, quand on sait que les 7,50 francs ne couvrent déjà pas les coûts d'un repas, et qu'une famille mettant deux enfants au restaurant scolaire, ne paie qu'un repas et demi?

M. Ricou précise que l'aspect diététique est un but secondaire de cette motion. L'objectif central est de faciliter l'accès au marché du travail des femmes et d'augmenter le pouvoir d'achat des familles. Concernant le prix du repas, il rappelle qu'il est déjà subventionné puisque le prix réel d'un repas est de 11 francs.

Pour savoir s'il s'agit d'une économie pour les familles, il faut s'assurer que le repas est moins cher qu'à la maison. Par ailleurs, c'est sans compter le risque «d'appel d'air» qu'une telle réduction des prix peut provoquer, d'autant plus que certaines familles sont déjà enclines à larguer leurs enfants au restaurant scolaire pour ne pas s'en occuper.

M. Ricou pense que le repas à 7,50 francs est déjà moins cher qu'à la maison. Concernant la question du confort des familles, son groupe fait le postulat que c'est la nécessité qui pousse les familles à mettre leurs enfants au restaurant scolaire.

Une commissaire estime que cette question relève du débat budgétaire et déplore que le Parti démocrate-chrétien ne l'ait pas abordée lors des discussions relatives au projet de budget 2017. Par ailleurs, il semble qu'en l'état, M^{me} Alder ne dispose pas d'un million de francs. Par conséquent, si l'on veut concrétiser cette demande cette année, il faudra accepter un dépassement budgétaire.

M. Ricou rétorque que, s'il avait soumis un amendement au PB 2017, on lui aurait demandé sur quel chiffre il se basait. Or, c'est au Conseil administratif d'analyser, de chiffrer et d'intégrer les résultats à son budget. La motion M-1235 n'est qu'une demande d'évaluation.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Une commissaire rétorque que le Parti démocrate-chrétien aurait pu demander à M^{me} Alder les chiffres dont elle dispose et de faire les calculs nécessaires avant de traiter la question dans le cadre des discussions budgétaires. Elle propose l'audition de M^{me} Alder afin qu'elle puisse présenter des données actualisées sachant que la subvention de la Ville de Genève s'élève, dans le PB 2017, à plus de 2 millions entre restaurants, cuisines et transports.

Un commissaire demande si M. Ricou dispose d'un état des lieux de la situation actuelle dans les restaurants scolaires, notamment sur les repas impayés. Il rappelle que la Ville, dans son budget, prévoit une ligne de plus de 100 000 francs destinés à couvrir les frais induits par les repas impayés.

La présidente rappelle que le PB 2017 intègre des lignes en lien avec les restaurants et le subventionnement des associations:

- 904 300 francs de subvention au déficit des associations;
- 903 545 francs de subvention en nature (gratuité des locaux);
- 266 042 francs destinés au transport des repas entre les cuisines de production et les 47 réfectoires.

Soit un total de 2 073 887 francs auxquels s'ajoute le subventionnement des associations au titre des frais impayés:

- 100 000 francs sont versés par la Ville de Genève au titre de la prise en charge des frais de repas impayés.

Ainsi que les aides du Service social aux familles:

- 580 000 francs sont inscrits au PB 2017 afin de permettre aux familles les plus modestes d'accéder aux restaurants scolaires.

Elle attire aussi l'attention sur la rubrique 3.2 «Quel est le coût complet d'un repas». Il ressort que 54% du prix d'un repas sont à la charge des parents et 46% à la charge de la Ville de Genève.

Ne serait-il pas plus judicieux d'agir a posteriori, c'est-à-dire une fois que les repas sont payés?

M. Ricou confirme qu'il est possible d'agir tant en amont qu'en aval, tant que cela profite à l'ensemble des familles puisque la proposition ne concerne pas nécessairement les familles les plus modestes – déjà aidées – mais les familles de la classe moyenne.

Une commissaire informe que la Ville de Genève est déjà l'une des communes où les repas scolaires sont les moins chers.

M. Ricou confirme que c'est un choix politique et prend l'exemple de la votation à Meyrin où le peuple a refusé une augmentation du prix de repas passant

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

de 7,50 à 8,50 francs. Cela donne un indice intéressant. Autre exemple: celui de l'allocation pour les personnes âgées en vigueur en Ville de Genève, qui n'existe nulle part ailleurs.

Un commissaire rappelle que les familles en difficulté sont déjà soutenues. Aucun enfant n'est donc empêché d'accéder aux restaurants scolaires pour des raisons pécuniaires. Or, la motion laisse entendre le contraire. Il en conclut que M. Ricou demande une sorte de baisse d'impôt.

M. Ricou confirme qu'il s'agit d'une proposition de politique familiale impliquant des moyens d'action communaux. Un état des lieux portant sur l'opportunité ou non d'améliorer une politique publique de la Ville serait nécessaire.

Une commissaire précise que son parti approuve l'aide aux familles, mais pas pour celles qui jouissent d'importants revenus. A ce titre, elle demande si un prix dégressif, lié au revenu, ne serait pas envisageable.

M. Ricou répond qu'il est envisageable d'introduire un modèle de ce type avec le risque cependant que cela produise une usine à gaz en sollicitant davantage les services de M^{me} Alder à des fins de contrôle. Il ajoute qu'une politique de natalité doit s'adresser à l'ensemble des familles. De plus, cette motion vise les enfants, ce qui laisse raisonnablement penser qu'il s'agit de familles dont les parents sont au début de leur carrière professionnelle, et qui ne disposent donc pas forcément d'énormes moyens financiers, à moins d'être héritiers.

Une commissaire s'étonne de la disparité des prix des repas des restaurants scolaires entre les communes du canton et demande depuis quand le repas coûte 7,50 francs en Ville de Genève.

M. Ricou rétorque, à propos des différences intercommunales, que, sous l'angle du centime additionnel, il préférerait vivre à Collonge-Bellerive où ce dernier est bien inférieur aux 45 centimes additionnels en vigueur à Genève (qui n'est certes pas le plus élevé mais presque). Cela illustre que «comparaison n'est pas raison», et que certains frais sont compensés différemment suivant les communes. Concernant la date d'introduction du prix du repas à 7,50 francs, il l'ignore, mais elle remonte à plus de dix ans.

La même commissaire en conclut qu'au fil du temps le coût réel du repas a bien diminué si l'on prend en compte l'évolution globale du coût de la vie.

M. Ricou confirme. Il ajoute que si l'on prend en compte le budget global d'une famille, force est de constater aussi que les charges ont grandement augmenté depuis vingt ans.

Un commissaire demande si une diminution du prix ne risque pas à terme d'influencer négativement la qualité des repas.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M. Ricou répond que c'est la raison pour laquelle la proposition prévoit une compensation sous forme de subventions. Le financement restera le même; c'est la façon dont les contributions seront divisées qui changera.

Une commissaire demande si les auteurs de la motion seraient d'accord d'instaurer une limite «vers le haut» en termes de revenus des familles pouvant profiter de repas moins chers.

M. Ricou répète que cela présenterait l'inconvénient de devoir demander et contrôler les revenus des parents. Néanmoins, ce point, comme l'ensemble de la proposition, doit être discuté.

Une commissaire souligne que le point fort de cette motion, qui relève de choix politiques, a trait à la demande d'évaluation, comme de savoir si cela pourrait être mis en concurrence avec l'allocation de rentrée scolaire ou être envisagé comme une mesure temporaire.

M. Ricou déclare qu'il ignore si une politique familiale limitée dans le temps peut faire sens. En revanche, on peut tout à fait envisager un amendement réclamant une réévaluation après trois ans par exemple.

Un commissaire demande où trouver l'argent pour concrétiser cette motion.

M. Ricou rappelle que cela ne sera applicable que pour le PB 2018. Mais, si cette motion est approuvée ce soir, le Conseil administratif, qui commence à se pencher sur le PB 2018, devra en tenir compte.

Une commissaire demande si la mesure proposée par M. Ricou aura réellement un effet sur le pouvoir d'achat des familles.

M. Ricou dit que les économies, estimées entre 400 et 800 francs par année, représentent six fois l'allocation de rentrée scolaire.

Suite au départ de M. Ricou, la présidente met au vote l'audition de M^{me} Alder, qui est acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 non (LR).

Séance du 11 mai 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Schroft, chef du Service social

M^{me} Alder annonce d'emblée qu'elle est défavorable, dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile où plusieurs aides ont été coupées, à une baisse du

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

prix des repas scolaires. Elle estime qu'il ne serait pas juste qu'un repas dans une collectivité scolaire coûte moins que ce que l'on pourrait faire à la maison. C'est aussi une question de réalisme. Elle précise que tous les enfants sont accueillis, qu'aucun n'est exclu pour raisons financières, Dans certains cas d'impayés, les poursuites sont même abandonnées. En Ville de Genève, le prix des repas est dans une tranche basse. Or si le prix des repas devient trop bas, cela va augmenter encore le nombre d'enfants et avoir des conséquences financières. Elle passe la parole à M^{me} Widmer.

M^{me} Widmer apporte des précisions sur l'organisation des restaurants scolaires en Ville de Genève:

- ce sont 5700 repas quotidiens servis (6100 repas en comptant les repas des animatrices du parascolaire);
- ces repas sont gérés par 13 associations responsables de tout (préparation des repas, service, facturation);
- ils sont gérés par divers comités bénévoles. Certaines associations sont centenaires, d'autres de récentes associations de parents d'élèves, d'où une diversité de prestations qui a obligé le Service à établir une feuille de route pour piloter ces associations. Une tarification par abonnement pour garantir la régularité de la facturation a été proposée, qui permettra une simplification pour les parents et une uniformisation du système. Avant, chaque association facturait comme elle le voulait;
- l'encadrement des enfants est assuré par le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) qui facture sa prestation 5 francs par midi. Cette prestation est sous tension à cause de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires. En 2030, d'après une projection, il y aura 70% de l'effectif scolaire (note de la procès-verbaliste, environ 8500 enfants). Actuellement, c'est 50%. Cette proportion varie d'une école à l'autre. Avec cette constante augmentation, les huit cuisines de production et les quarante-sept réfectoires (restaurants) sont saturés. Une modernisation des cuisines et réfectoires est nécessaire, ainsi qu'une mise à jour des règlements municipaux;
- des conventions de partenariat avec les associations sont en train d'être finalisées. L'idée est d'avoir un socle commun, notamment pour la qualité alimentaire. M^{me} Widmer annonce la mise au point d'un Forum participatif destiné à mieux définir le repas de qualité.

M^{me} Alder signale que pour l'heure le Service dispose d'une diététicienne qui accompagne les associations. Prochainement un projet d'investissement sera soumis afin d'améliorer les équipements. Elle ajoute que l'abonnement mis en place a pour but d'améliorer la gestion du budget pour les familles et de lutter contre le gaspillage alimentaire, car, par le biais de l'abonnement, on responsabilise les familles et évite le phénomène de fluctuation par respect des inscriptions.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Widmer reprend l'historique du prix des repas:

- jusqu'en 2002, les prix étaient libres. Chaque association facturait le prix qu'elle voulait;
- dès 2002: volonté d'uniformiser. Le prix a été fixé à 7 francs pour toutes les associations;
- en 2006, à la demande des associations, le prix a été augmenté à 7,50 francs avec l'introduction d'une subvention au déficit;
- à l'exception de deux associations, toutes sont déficitaires, car le prix de vente de 7,50 francs ne correspond pas au prix coûtant qui est de 11,45 francs;
- les repas sont fortement subventionnés puisque la part couverte par les parents correspond à 58% et celle par la Ville de Genève à 38%;
- le Budget Ville de Genève relatif aux restaurants scolaires s'élève à un total de 2,74 millions.

M. Schroft aborde la prise en charge effectuée par le Service social et souligne un principe fondamental:

- tous les enfants, qui ont besoin de prendre un repas de midi dans une cuisine scolaire, quel que soit le niveau de revenus des parents, sont accueillis;
- ce principe est mis en œuvre par le règlement du Service social, qui prévoit une intervention pour les familles dans le besoin;
- en 2016, ce sont 564 familles pour 725 enfants qui ont bénéficié d'une prise en charge cadrée par le Service social. Les bénéficiaires sont les familles soutenues par l'Hospice général (55%) et le Centre de contact Suisses-Immigrés (44%). Quant au solde, c'est le Bureau cantonal d'aide sociale, le Centre social protestant et Caritas. Pour les familles bénéficiant de l'aide sociale, 50% du montant est refacturé à l'Hospice général.

M^{me} Widmer informe qu'environ 800 familles ne payent pas les repas des enfants dans les cantines scolaires. Ce chiffre comprend les bénéficiaires de l'aide sociale mais aussi les impayés. Toutes les situations de non-paiement sont poursuivies. Un agent d'affaires est mandaté pour le recouvrement: soit on arrive à un acte de défaut de biens, soit des familles sont introuvables, soit encore on est face à des mauvais payeurs.

M^{me} Alder rend attentif au fait que ce ne sont pas que les familles nécessiteuses qui ne payent pas les repas. Là, des mesures sont prises.

Questions des commissaires

Comment une famille peut-elle être introuvable?

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Widmer répond que ce sont des situations compliquées: divorces, familles recomposées, sous-locations, des cas où on a des retours de courriers, car on n'a pas la bonne adresse. En termes de procédures, la différence est versée aux associations qui n'ont pas été payées. Actuellement, on parvient à 800 situations de non-paiement.

Une réduction du prix du repas de 20%, soit de 1,50 franc (6 francs au lieu de 7,50 francs) aurait une incidence sur les recettes des associations qui baisseraient de 1,3 million de francs. Cela nécessiterait des subventions supplémentaires. Une telle baisse porterait le total dédié aux restaurants scolaires à 3,9 millions au lieu des 2,74 millions actuels.

Elle craint que certaines associations ne cessent leur activité. En effet, ces dernières se battent pour équilibrer leurs comptes et demandent depuis des années une augmentation du prix des repas. Le Service des écoles n'aurait aucun moyen en interne de compenser des défections ni le risque d'une baisse de qualité des denrées alimentaires.

M^{me} Alder ajoute qu'on peut imaginer une autre politique tarifaire avec des tarifs dégressifs sur la base de l'imposition des familles. Mais cette approche nécessiterait un personnel dédié à cette tarification et donc des ressources supplémentaires. Elle signale qu'actuellement une certaine qualité est offerte aux enfants tant au niveau des repas que des locaux ouverts et lumineux. Il y a d'autres priorités comme l'entretien et le renouvellement des infrastructures. Certains réfectoires font jusqu'à trois services de repas. Cela nécessite des équipements et des investissements de la part de la Commune. Pour comprendre l'ensemble des implications, M^{me} Alder invite à auditionner la Fédération des cuisines scolaires.

La présidente informe que c'est prévu le 1^{er} juin.

M^{me} Alder termine en saluant le travail des associations et les efforts que fait la Fédération pour servir de bons repas.

Une commissaire salue les propos de M^{me} Alder, car elle estime que les associations de bénévoles méritent des éloges. Au cours d'auditions, on entend trop de critiques sur ces associations «pas assez efficaces» alors qu'il est extraordinaire qu'en 2017, on ait encore des associations de bénévoles dans les restaurants scolaires. Il faut glorifier ce système et ne pas verser dans un management qui veut tout cadrer, cibler des procédures et mettre au pas. Il semble qu'il y ait un enjeu de pouvoir ou rivalités entre les fonctionnaires et ces associations de bénévoles, qui sont parfois des électrons libres. Si ces associations partaient, le problème ne sera plus le prix du repas à 6 francs, mais des millions à fournir pour compenser le départ des bénévoles.

M^{me} Alder nie qu'on veuille mettre ces associations au pas, mais elle constate qu'il y a passablement de différences d'une association à l'autre. Il y a celles

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

issues de jeunes parents qui s'engagent, d'autres centaines issues du mouvement franc-maçonnique, comme les Cropettes, Plainpalais. Parfois, ces associations sont constituées uniquement d'hommes qui n'acceptent pas les femmes. Il n'en demeure pas moins que le travail est fait d'une manière consciencieuse avec un engagement réel et la volonté de servir l'autre.

M^{me} Widmer affirme qu'elle a le devoir de cadrer les coûts, car il s'agit des deniers publics. Il a donc fallu rationaliser, évoluer, mais elle souligne les bonnes relations entretenues avec les associations, dont certaines fonctionnaient de manière un peu archaïque et en étaient conscientes. Elle revient sur l'abonnement, en précisant que le travail a été fait en commun et est le résultat d'un échange respectueux.

M^{me} Alder conclut que cette collaboration veut être poursuivie en tenant compte des responsabilités de la Ville et des presque 6000 enfants qui viennent manger et à l'égard desquels on a un devoir d'excellence.

Le prix des repas comprend-il les salaires du personnel de la Ville?

M^{me} Widmer répond que seuls la diététicienne et le technicien ont été pris en compte, pas les salaires du personnel de la comptabilité, impliqué dans le suivi, ni celui de l'adjointe de direction.

Un commissaire demande si le système d'abonnement, qu'il juge intéressant, à l'instar des TPG, est plus favorable.

M^{me} Widmer répond par la négative. L'abonnement est basé sur 150 jours. Pour l'enfant qui y va une fois par semaine à la cantine, c'est 270 francs par an. Pour l'enfant qui va tous les jours, en réalité quatre jours par semaine, c'est 1080 francs par an.

Un commissaire souhaite connaître la nature de la convention qui sera établie avec les associations.

M^{me} Widmer répond qu'il s'agit d'une convention partenariat qui illustre le type de rapport souhaité. L'idée est d'avoir un socle commun et un minimum de collaboration plutôt qu'un contrat de prestations.

Quelle serait l'incidence d'une baisse du tarif sur les repas non payés?

M^{me} Alder répond que les impayés devraient baisser, mais souligne que s'il y a eu une ligne de 200 000 francs en plus sur les comptes, c'est grâce au recouvrement. Ce travail permet une meilleure gestion.

Un commissaire demande si on considère un repas impayé dès lors que tous les moyens ont été épuisés.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Alder confirme et ajoute que les actes de défaut de biens délivrés doivent pousser à une réflexion. Il y a sûrement des pistes à explorer en amont pour inciter les personnes à être soutenues, à exprimer leurs difficultés afin d'éviter ce type de procédure.

Comment est payé l'abonnement annuel?

M^{me} Alder répond qu'il est mensuel. Elle souligne l'aspect pédagogique de l'abonnement, car le parent s'engage, paie mieux et souvent en avance.

Un commissaire veut savoir, vu la longueur d'une procédure de recouvrement et de l'établissement d'un acte de défaut de biens, si l'association reste impayée pendant toute cette durée.

M^{me} Widmer répond que les associations restaient avec des comptes débiteurs longtemps, raison pour laquelle des avances sont maintenant faites.

Un commissaire est conscient que la proposition de baisser le prix du repas n'enchant pas le service de M^{me} Alder. Néanmoins, il pense que le prix des repas scolaires fait peser des charges sur les familles de la classe moyenne pénalisée. Cette motion suit la politique menée pour les crèches. Enfin, il exprime sa surprise quand il entend que les associations souffrent. Pour lui, c'est la Ville qui doit compenser. Les associations ne devraient pas souffrir des problèmes de manque à gagner. Enfin, il ne voit pas pourquoi une famille qui n'utilise jamais ce service le ferait sous prétexte que c'est moins cher. Les restaurants scolaires s'adressent aux gens qui travaillent, qui n'ont pas le temps de rentrer et préparer un repas. Aussi, l'augmentation de la fréquentation ne viendrait pas de la baisse du prix, mais de la hausse des contraintes professionnelles. S'il est conscient que cette baisse de prix puisse mettre la magistrate dans l'embarras, il faut trouver de quoi compenser. Ces repas sont aussi un fantastique outil pour suivre les enfants, leur alimentation et favoriser leur sociabilisation. Le prix n'est dès lors pas si fondamental. C'est surtout un choix politique pour soulager les familles.

M^{me} Alder lui répond que ses propositions appartiennent au parti qu'il représente. Elle pense qu'il faut être juste. Certains revenus peuvent tout à fait absorber le prix du repas et elle ne voit pas pourquoi ils paieraient moins. Quant aux incidences au niveau du budget, le manque provoqué par cette baisse du prix aurait des répercussions néfastes. Elle ne voit pas comment compenser la perte d'un million et rappelle que le prix actuel du repas est dans la moyenne basse des autres communes genevoises.

Une commissaire indique que, dans un village du canton de Vaud, le repas scolaire est facturé 21 francs.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Alder demande une fois encore si une baisse linéaire serait juste pour toutes les catégories de revenus même si, conclut-elle, on peut théoriquement tout imaginer, même la gratuité des repas.

M^{me} Widmer constate que le taux de fréquentation le plus élevé est à Champel et le plus bas à Plainpalais ou aux Pâquis. Les plus défavorisés ne sont donc pas forcément ceux qui font appel à ces prestations.

Une commissaire, surprise par l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires, demande s'il serait possible, comme pour la petite enfance, d'adapter les prix en fonction des revenus des parents.

M^{me} Alder répond qu'il faut faire l'analyse, mais que cela entraînerait des coûts en personnel, car la facturation serait plus complexe. Enfin, elle estime qu'il ne faut pas comparer avec le barème de la petite enfance qui nécessite 100 millions de francs de subvention.

Pourquoi seules deux associations ne sont-elles pas déficitaires?

M^{me} Widmer répond que ce sont des cuisines productrices, qui revendent leurs repas. L'autre raison est que ce sont des associations qui ont fait un réel travail pour décomposer chacun de leurs gestes.

M^{me} Alder souligne que certaines associations ont fait un vrai travail sur la qualité des aliments, certaines proposent du tout bio.

Une commissaire demande une clarification par rapport au prix du repas affiché sur le site de la Ville de Genève à 7,50 francs plus 5 francs pour le GIAP, avec la mention qu'en cas de besoin, des aides financières peuvent être accordées. Est-ce que ces aides concernent uniquement le GIAP ou aussi le prix du repas?

M^{me} Alder répond que cela concerne le prix du repas. Le GIAP a son propre système d'exonération. Pour les repas, c'est l'aide financière du Service social.

Une commissaire revient sur le parallèle fait entre la petite enfance et le prix du repas et souligne que ce n'est pas la même échelle. D'un côté, c'est 100 millions, de l'autre 1,8 million. Elle ne voit donc pas comment on peut éponger la générosité à l'égard de toutes les familles qui utilisent la petite enfance et n'a pas entendu de pistes de la part de la magistrature. Elle ajoute qu'avec une baisse du prix du repas à 4,50 francs, par exemple, on créera un appel d'air important, tout le quartier va s'inscrire, car il deviendra meilleur marché d'envoyer son enfant au restaurant scolaire que de le faire manger à la maison.

M^{me} Alder revient sur l'idée du tarif dégressif avec trois ou quatre paliers, qui pourrait être étudié, à l'instar de ce que fait le GIAP. Elle précise tout de même qu'elle n'a pas entendu des familles se plaindre du prix actuel des repas et souligne la qualité des menus ainsi que leur variété.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Un commissaire dit que personne n'a prétendu que le prix était trop élevé. La question est plutôt de proposer une économie aux familles. Enfin, il aimerait savoir comment cela se passe entre la Ville et les associations pour comprendre ce qui est payé et ce que fait l'association en difficulté.

M^{me} Widmer répond que tout est discuté, notamment le budget, une fois par année. Ensuite, les associations envoient leur bilan. A partir de là, des acomptes sont établis. S'il y a des grosses tensions, des salaires impayés, des avances sont faites par la Ville.

M^{me} Alder souligne que les liens sont étroits et les difficultés bien comprises par le Service des écoles, qui essaye toujours de trouver des solutions.

M^{me} Widmer confirme qu'on ne laisse pas tomber une association.

Un commissaire, rappelant la motion M-1199 qui traite du gaspillage alimentaire, souhaite savoir quelle est la destinée des aliments non utilisés.

M^{mes} Widmer et Alder interviennent de concert pour dire qu'on ne peut pas réutiliser la nourriture non utilisée pendant un repas. Le service d'hygiène est extrêmement pointilleux là-dessus, tout est cadré.

M^{me} Widmer souligne qu'un gros travail est fait avec le Forum ouvert avec les enfants. Fondamentalement, la baisse du gaspillage passe aussi par des pauses de meilleure qualité, par un dialogue, une meilleure connaissance du goût des enfants. La baisse du gaspillage est à l'ordre du jour.

Combien coûte, comparativement, le repas d'un enfant dans une crèche?

M^{me} Alder précise que ce sont de plus petites portions et des aliments différents. Les paramètres ne sont pas les mêmes. Elle aurait été favorable à ce qu'on utilise les structures de la petite enfance pour assurer les repas scolaires. Mais c'est une autre logique. Seulement à Chandieu, un cuisinier arrive à gérer les repas des crèches et ceux de l'école.

M^{me} Widmer insiste sur le fait que les associations demandent une augmentation du prix, car elles n'arrivent déjà pas à équilibrer les comptes, et que le système au déficit est difficile pour elles.

M^{me} Alder confirme que les associations souhaitent une augmentation des prix des repas d'autant plus que ces prix n'ont pas bougé depuis dix ans. Si on baisse le prix du repas, elle est persuadée qu'il y aura plus d'enfants et un prix à payer du côté du GIAP pour l'encadrement.

Séance du 1^{er} juin 2017

Audition de M. Pierre Lathuilière, vice-président de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, de M^{me} Nati Gomez, membre du comité de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève, et de M^{me} Lene Gjessing Jensen, secrétaire de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève

M. Lathuilière entame son intervention en soulignant que la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève regroupe environ 30 associations (sur un total d'environ 50 à l'échelle cantonale). Parmi elles, 13 associations fédérées sont en Ville de Genève et accueillent environ 6000 enfants encadrés par les collaborateurs du GIAP. La fédération s'intéresse à tout ce qui concerne la restauration pour les enfants du canton et collabore avec le Service des écoles de la Ville de Genève, qui aide beaucoup à travers le matériel et les installations nécessaires. La collaboration entre ces trois entités (commune, fédération et GIAP) fonctionne bien.

Quant à la motion M-1235, il estime que de diminuer le prix des repas poserait un sérieux problème. Constatant que le nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires est en augmentation, il affirme que les locaux à disposition sont déjà saturés. A cet égard, il cite l'association qu'il gère, qui est passée de 105 enfants, au début des années 1980, à 680 actuellement. De plus, il n'est pas évident pour le GIAP de trouver du personnel compétent pour gérer les repas. Il reconnaît que la législation en la matière stipule que tous les enfants du canton doivent pouvoir fréquenter les restaurants scolaires si leurs parents le souhaitent. En pratique, c'est déjà difficile. Il estime donc que de diminuer le prix du repas ne fera qu'empirer la situation. Il ajoute, à ce titre, que l'ouverture d'un restaurant scolaire fait, en règle générale, déjà un appel d'air. De plus, la diminution du prix des repas entraînerait des problèmes financiers pour la Ville de Genève. Il estime aussi que le personnel en charge des restaurants scolaires n'arrivera plus à suivre la cadence. Il rappelle que les associations sont composées pour l'essentiel de bénévoles, auxquels s'ajoutent quelques salariés (le personnel de cuisine). Il souligne que le chiffre d'affaires de l'association qu'il gère s'élève à 1,2 million, somme lourde à gérer pour des bénévoles. Pour terminer, M. Lathuilière évoque un phénomène non négligeable, mais difficile à chiffrer. Il affirme qu'un nombre relativement important d'enfants fréquentent les restaurants scolaires alors qu'ils n'en ont pas besoin, et que les parents utilisent les restaurants scolaires par confort et facilité, mais pas par nécessité.

M^{me} Gjessing Jensen ajoute que les produits utilisés dans les restaurants scolaires sont labélisés GRTA et sont plus coûteux.

M^{me} Gomez précise que les familles en difficulté peuvent faire appel à l'aide de l'Hospice général. Il n'est donc pas nécessaire de baisser le prix des restaurants

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

scolaires, dans la mesure où cela ne changerait rien pour ces familles qui ne paient pas les repas payés par les aides sociales.

M. Lathuilière souligne que la Fédération est bien soutenue en Ville de Genève par le Service des écoles. Certains parents estiment que les restaurants scolaires sont un dû, oubliant qu'il s'agit d'entités gérées par des bénévoles. Il rappelle que professionnaliser ces bénévoles coûterait très cher, et qu'il est très difficile de recruter des parents dans les associations.

Questions des commissaires

Un commissaire, qui annonce être signataire de cette motion, rappelle que le but de cette baisse du prix n'est pas de mettre les associations en difficulté. Il estime que les craintes évoquées par M. Lathuilière ne sont que partiellement fondées, car le prix n'influe pas sur la qualité des prestations fournies, dans la mesure où une subvention pallierait le manque à gagner. Le but de cette motion est d'aider les familles des classes moyennes et de mieux déceler les carences chez les enfants. Pour terminer, il demande si les restaurants scolaires sont effectivement capables d'accueillir tous les enfants du canton, étant donné les nombreux problèmes rencontrés par les associations.

M. Lathuilière répond que c'est au Service des écoles de prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette demande de places en constante augmentation.

Le même commissaire demande si trouver de nouveaux locaux pour accueillir les enfants à midi ne devrait pas être une priorité politique.

M. Lathuilière abonde dans ce sens, mais souligne que le problème vient également du manque de personnel au GIAP et de la difficulté pour les associations de recruter des bénévoles. Il répète que le travail demandé aux membres des associations est très lourd, en particulier pour des bénévoles.

Le même commissaire demande si une baisse du prix de 20%, qui passerait donc à 6 francs, créerait vraiment un appel d'air.

M. Lathuilière répond par l'affirmative et rappelle qu'il a plus de trente ans d'expérience dans le domaine, ce qui lui donne les qualités nécessaires pour affirmer cela.

M^{me} Gomez signale que les restaurants scolaires ne sont malheureusement plus un lieu qui permet de mettre en lumière d'éventuelles carences. En effet, les enfants ont un temps très limité pour manger, car il y a plusieurs services à la suite. Le staff n'a donc tout simplement plus le temps de constater une quelconque carence. Ces repas ne sont pas des moments ludiques pour les enfants. Elle a du mal à voir comment la baisse du prix du repas permettrait de mieux

déceler des carences chez les enfants. Elle souligne que les enfants mangent à peu près ce qu'ils veulent pendant le repas, les animateurs n'ayant pas le temps de les contrôler et, le cas échéant, de les motiver à au moins goûter ce qu'il y a dans leur assiette; les animateurs doivent également trouver le moyen de manger pendant les heures de repas, ce qui rend leur tâche d'autant plus compliquée. Elle invite le commissaire qui défend cette motion à venir visiter l'un des restaurants scolaires, afin qu'il se fasse une idée des difficultés rencontrées par les associations et le GIAP.

Une commissaire aimerait entendre l'avis de M. Lathuilière sur une éventuelle mutualisation des restaurants scolaires.

M. Lathuilière répond qu'il n'a malheureusement pas de solution à proposer, et qu'il ne fait que constater les difficultés rencontrées par les restaurants scolaires. Quant à l'idée de déléguer la gestion des restaurants scolaires à la Ville, il admet ne pas savoir si cette solution serait bonne ou mauvaise.

Une commissaire confirme que les parents ne se rendent souvent pas compte du fait que les restaurants scolaires ne sont pas un service public, et que les associations s'en occupant sont composées principalement de bénévoles. Elle souligne qu'il est difficile pour les parents de comprendre qui est salarié et qui est bénévole. Si le prix des repas passait à 6 francs, le coût pour la Ville de Genève serait de 3,9 millions. Ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser cet argent pour améliorer les infrastructures actuelles, plutôt que de baisser le prix? Revenant sur la comparaison faite entre la baisse du prix d'accès aux crèches et la baisse du prix des repas, elle rappelle qu'il y a eu un déplaçonnement au niveau des crèches (le prix maximal pour une place en crèche a été augmenté). Par conséquent, les familles qui paient à présent moins pour une place en crèche sont compensées par celles qui paient plus. Cette comparaison n'a donc pas de raison d'être, étant donné que le prix des repas au restaurant scolaire est à un tarif unique. Enfin, elle évoque les allocations de rentrée scolaire que le plénum a récemment votées en faveur d'un système de bons et demande si ce système pourrait s'appliquer aux restaurants scolaires.

M. Lathuilière répond qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour les restaurants scolaires, un bon restant, in fine, de l'argent. Il estime que ce système pourrait même être plus simple à gérer, dans la mesure où il ne serait alors plus nécessaire de courir après les mauvais payeurs. Il estime aussi qu'il serait préférable de réinvestir les recettes des restaurants scolaires pour améliorer les infrastructures existantes, d'autant plus que le matériel répondant aux récentes normes en matière d'hygiène et de sécurité coûte très cher.

M^{me} Gomez complète en signalant que la Ville de Genève s'est engagée à rénover et agrandir l'ensemble des cuisines de production se situant sur son

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

territoire, investissant donc un budget relativement important. En effet, le Canton prévoit d'accueillir 11 000 nouveaux élèves d'ici quelques années dont une bonne partie en Ville de Genève. La rénovation des cuisines de production devient donc une nécessité.

Devoir faire deux ou trois services par midi a-t-il influé sur la qualité des repas?

M. Lathuilière répond que lorsqu'il n'y avait qu'un service par midi, les collaborateurs avaient la possibilité de prendre du temps pour aider les enfants, notamment les plus jeunes. Aujourd'hui ces collaborateurs doivent travailler si rapidement qu'ils n'ont plus l'occasion de s'occuper des enfants. Il souligne aussi que le bruit dans les restaurants a considérablement augmenté du fait de l'augmentation de la fréquentation, qui a donc bien des effets négatifs sur la qualité de cette pause repas des enfants.

Quelles seraient les pistes pour régler le problème du bruit?

M. Lathuilière estime que cette problématique est liée au personnel d'encadrement. Certains ont un meilleur feeling avec les enfants que d'autres. Mais le manque de temps n'aide pas les collaborateurs à créer des conditions optimales pour le bon déroulement des repas. Concernant la stratégie à adopter sur le long terme pour les restaurants scolaires, il estime que ce n'est pas du ressort de la fédération, mais du politique. Cependant, il faut se poser des questions quant au fonctionnement des associations. Est-ce qu'on continue avec des bénévoles? Serait-il plus judicieux d'engager des professionnels? Cette discussion sur le fonctionnement à long terme des associations doit avoir lieu.

Un commissaire demande de plus amples informations concernant les problèmes de personnel du GIAP.

M. Lathuilière répond que le GIAP manque de main-d'œuvre, mais que cet aspect n'est pas du ressort des associations. Il continue en indiquant que les repas impayés semblent être en augmentation. Certaines associations sont plus vigilantes que d'autres par rapport à ce problème, ce qui leur permet de détecter plus rapidement les parents en difficulté financière et de les guider vers les services sociaux. Il souligne que les restaurants scolaires n'ont jamais refusé un enfant sous prétexte que ses parents n'avaient pas payé. Il arrive même aux associations d'abandonner une facture impayée dans des cas où les familles sont dans des situations très précaires.

Les bénévoles des associations sont-ils surtout des parents d'élèves?

M. Lathuilière répond par l'affirmative et précise que les comités des associations sont des bénévoles, mais que ces associations sont également composées de

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

personnel rémunéré (notamment le personnel de cuisine). Il ajoute que l'un des problèmes avec le recrutement de bénévoles réside dans le fait que les enfants fréquentant les restaurants scolaires le font souvent parce que leurs parents travaillent la journée et n'ont donc bien souvent pas le temps d'accomplir du travail bénévole pendant la journée.

Un commissaire demande si le déficit créé par une baisse du prix ne pourrait pas être compensé par une subvention municipale.

M. Lathuilière lui répond par l'affirmative, estimant que ce serait la seule solution pour couvrir les fonds perdus. Il répète toutefois qu'une éventuelle subvention du Municipal ne résoudrait pas le problème d'appel d'air évoqué auparavant. Toutefois, il rappelle que la Fédération a demandé plusieurs fois au magistrat d'augmenter le prix des repas. Il estime que le passage du repas à 8,50 francs serait acceptable et raisonnable.

Un commissaire estimait lors de la rédaction de cette motion que la baisse de prix n'affecterait pas les associations, étant donné que la baisse de recettes serait compensée par une subvention de la Ville. Il demande quel taux d'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires serait considéré comme significatif par les associations.

M. Lathuilière répond qu'il y a eu 1000 inscriptions de plus pour la prochaine rentrée scolaire, ce qui représente une augmentation de 8% des effectifs. Il se dit inquiet par ces chiffres et propose, à nouveau, aux commissaires de visiter les locaux des cuisines scolaires, afin de constater le manque de place et de matériel permettant d'accueillir plus d'enfants.

Le même commissaire constate qu'il est nécessaire de renforcer les infrastructures des restaurants scolaires et revient sur le coût éventuel de la baisse du prix pour la Ville qui s'élèverait à 3,9 millions avec un repas à 6 francs. Le coût actuel des restaurants scolaires pour la Ville est d'environ 2,7 millions. Le surcoût d'une telle mesure serait donc de 1,2 million.

M. Lathuilière souligne qu'il est également nécessaire de prendre en compte le facteur humain dans l'équation. Peut-on continuer avec des associations composées principalement de bénévoles? Il estime qu'il s'agit là d'un débat politique qui dépasse les compétences des associations. Il réaffirme être persuadé que la baisse du prix des repas impliquerait un appel d'air ingérable pour les restaurants scolaires.

Une commissaire souhaite savoir si les restaurants scolaires servent encore des repas le mercredi à midi.

M. Lathuilière répond que ce n'est plus le cas. Cette expérience a été un échec, car il y a eu moins d'enfants que prévu.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

M^{me} Gomez affirme avoir fait un grand nombre d'appels afin de récupérer l'argent de repas impayés. Certains mauvais payeurs affirmaient être à la recherche d'un emploi. Elle trouve curieux que des personnes sans emploi (et pouvant être en difficulté financière) envoient leurs enfants aux restaurants scolaires et parfois quatre fois par semaine.

Une commissaire demande s'il ne serait pas possible d'instaurer un système analogue à celui mis en place pour les crèches avec un nombre de places limitées et octroyées en priorité aux familles qui en ont le plus besoin.

M. Lathuilière dit que cette solution n'est pas possible bien qu'il l'estime souhaitable, car la loi stipule que tous les enfants doivent pouvoir être accueillis.

M^{me} Gomez précise que certains cantons ont des systèmes différents de celui de Genève et refusent de s'occuper des enfants de familles qui ne paient pas.

Une commissaire souhaite qu'on lui confirme que les associations jouent le rôle du lien avec les parents et s'assurent du paiement des repas, et que le GIAP émet également des factures, ce qui implique que les parents reçoivent deux factures distinctes.

M. Lathuilière répond par l'affirmative, ce système rendant les choses plus complexes à comprendre.

Une commissaire croit savoir qu'un nouveau système avec des abonnements va être mis en place à la prochaine rentrée. Cela impliquera-t-il deux abonnements par enfant: l'un pour l'association, l'autre pour le GIAP?

M. Lathuilière répond par l'affirmative et précise que cela est dû à des questions légales et de TVA. Le GIAP ne peut pas encaisser l'argent d'associations privées. Bien que les abonnements soient plus faciles à gérer que le système actuel, il trouve dommage d'avoir toujours deux factures différentes, ce qui rend le système complexe.

Certaines associations fonctionnent avec leur propre cuisine alors que d'autres ont recours à un traiteur. Quelle est la solution la plus adéquate?

M. Lathuilière répond que son association opte pour un traiteur. Un contrat a été signé avec la maison de retraite du Petit-Saconnex afin que les plus jeunes enfants (environ 90) de l'école des Crêts puissent aller manger dans l'établissement pour personnes âgées, dans une salle adjacente. Cette collaboration, qui dure depuis une vingtaine d'années, se passe très bien avec ce prestataire à l'écoute, qui s'adapte rapidement, et qui propose même des repas à thème avec des animations. Mais les associations fonctionnant avec une cuisine de production sont également satisfaites.

Discussion, prises de position et vote

Une commissaire affirme que le Parti socialiste refusera cette motion qui engendrerait un surcoût de 1,2 million à la charge de la Ville de Genève, et qui créerait une forte augmentation de demande de places en restaurants scolaires, ingérable pour les associations. De plus, cette baisse de prix aurait un effet pervers: alors que les familles de la classe moyenne seraient avantagées par cette baisse, certaines familles pour qui les repas aux restaurants scolaires sont actuellement payés par le Service social ne pourraient plus avoir recours à cette prestation, bien qu'ayant des difficultés financières. Les restaurants scolaires avec des repas à prix fixe ne fonctionnent pas comme les institutions de la petite enfance, qui facturent la garde des enfants en fonction du revenu des parents. Elle relève la fatigue exprimée par les associations en charge des différents restaurants scolaires, justifiant d'autant plus un appui politique plus conséquent.

Une commissaire affirme que le Parti libéral-radical abonde dans le même sens et rappelle qu'une forte augmentation des effectifs est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. Elle remarque que le surcoût de 1,2 million ne serait pas gérable pour la Ville en soulignant que cette estimation ne prend pas en compte l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires. Elle souligne également la nécessité de rénover certaines cuisines et annonce donc que le Parti libéral-radical refusera cette motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche souligne que son parti est partagé sur la question, mais que cette motion a le mérite de soulever la question de la fréquentation en augmentation des restaurants scolaires et les problèmes que cela engendre. Afin de garantir un accueil de qualité, il est nécessaire d'avoir des infrastructures d'une certaine qualité, ce qui n'est actuellement pas le cas. Le personnel en charge de l'accueil des enfants est actuellement débordé. Il s'agit là d'un problème vaste dont le prix n'est qu'une petite partie. Elle souligne que le nombre d'institutions compétentes pour accueillir les enfants aux restaurants scolaires crée la confusion.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche dit qu'il serait en faveur de la gratuité des restaurants scolaires et désapprouve la volonté de privilégier une classe, en l'occurrence la classe moyenne. Il soutient qu'il est tout à fait possible pour la Ville de Genève de compenser la baisse du prix des repas tout en donnant plus de moyens aux institutions en charge de cet accueil.

Une commissaire annonce que les Verts s'opposeront à cette motion pour les mêmes raisons qu'exprimées par la commissaire socialiste.

Un commissaire affirme que l'Union démocratique du centre refusera la motion et relève l'important travail de fond qu'il est nécessaire d'effectuer en la matière.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien votera bien sûr en faveur de cette motion, mais relève qu'il y a bien plus de problèmes en matière d'accueil en cuisines scolaires qu'imaginés a priori. Il rappelle que l'objectif de cette motion vise à baisser les charges sur les familles et faire bénéficier de ces repas le plus grand nombre d'enfants pour un coût modéré.

Un commissaire dit que le Mouvement citoyens genevois, sceptique dès le départ sur cette motion qui est une mauvaise idée dans le contexte actuel, ce qui a été confirmé par les auditionnés, refusera donc cette motion.

Vote

La motion M-1235 est refusée par 8 non (1 EàG, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 oui (DC, EàG) et une abstention (DC).

M^{me} Patricia Richard, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (PLR). Je ne prendrai la parole qu'une seule fois sur le rapport M-1235 A et les trois rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A qui suivent à l'ordre du jour et émanent tous de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ils concernent donc respectivement la motion M-1235 dont nous débattons maintenant, la motion M-1215 intitulée «Non à la suppression du porc en milieu scolaire», la motion M-1216 intitulée «Le porc, j'adore!» et la motion M-1209 intitulée «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance». Ces quatre motions ont été traitées à peu près simultanément par la commission, avec beaucoup de sérieux.

La motion M-1235, ainsi que les suivantes, nous ont permis de découvrir le fonctionnement à l'intérieur des cuisines scolaires et le problème exponentiel des repas pendant la pause des enfants: il y a un très grand manque de place, vu l'espèce de «locomotive» créée par les restaurants scolaires auxquels les enfants sont de plus en plus inscrits. L'augmentation est énorme chaque année, et le coût quand même assez important pour la Ville de Genève.

Je laisserai la rapporteuse dire le reste, mais je tiens à remercier ici l'ensemble de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ainsi que l'ancienne magistrate M^{me} Esther Alder et ses services pour le sérieux dont ils ont fait preuve dans toutes les réponses qu'ils nous ont apportées. Je remercie également la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève dont le vice-président, M. Pierre Lathuilière, est venu nous expliquer en détail comment ça fonctionnait. Un grand merci à eux tous!

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (PLR). Je reprendrai la parole plus tard pour donner la position du Parti libéral-radical, quand on s'exprimera au nom des groupes sur la motion M-1235. Pour rappel, il s'agit d'une motion du Parti démocrate-chrétien qui voulait une diminution des tarifs des restaurants scolaires. Le tarif actuel est de 7,50 francs par repas et la demande du Parti démocrate-chrétien était de l'abaisser à 6 francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1235 a effectivement été étudiée de manière tout à fait complète par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. J'ai lu le rapport M-1235 A dans le détail. On voit bien que la mesure demandée par le Parti démocrate-chrétien poserait un certain nombre de problèmes! Nous étions déjà sceptiques lors du débat d'entrée en matière sur cet objet et notre impression a été confirmée par les instances et les personnes «aux manettes» des restaurants scolaires. Il faut reconnaître que ceux-ci sont en grande partie gérés par des associations bénévoles, que nous remercions ici de tout le travail qu'elles fournissent quatre jours par semaine – les enfants n'allant pas à l'école le mercredi après-midi. Je le répète, je pense qu'il faut les remercier de ce travail. Si on commence à toucher à cet édifice, on perdra cette participation bénévole, c'est assez évident et cela ressort clairement du rapport.

Et puis, on créera un appel d'air. On a déjà de la peine à suivre... Une baisse du tarif incitera certains parents à vouloir inscrire leurs enfants au restaurant scolaire, il faudra engager du personnel et ça coûtera des millions de francs. De plus, je pense que cela posera aussi un certain nombre de problèmes organisationnels. J'estime donc que c'est là une fausse bonne idée. Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'impayés chaque année dans le paiement des restaurants scolaires par les familles, on le voit aux comptes – une ligne de 200 000 francs est d'ailleurs prévue pour ça au budget de la Ville, car ce phénomène est important. Je le répète, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il s'agit d'une fausse bonne idée, avec le risque de faire baisser la qualité des repas, d'exclure les associations bénévoles de ce travail et finalement de fonctionnariser tout ça. Je vous laisse en imaginer le coût et les problèmes qui se poseront!

Selon les explications données par la magistrate de l'époque, M^{me} Alder, elle-même trouvait que cette baisse du tarif n'était pas une bonne idée et que cette mesure engendrerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois refusera la motion M-1235.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Il est parfois difficile d'avoir de fausses bonnes idées... Je voulais relever tout de même que la motion M-1235 n'était qu'une demande d'évaluation. Bien entendu, le but poursuivi était de trouver

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

comment établir une réduction du prix des restaurants scolaires, lequel n'avait d'ailleurs pas été modifié depuis très longtemps. Mais ce que défendait notre motion, c'était de demander au Conseil administratif d'évaluer les implications de cette diminution de prix. On n'a pas eu besoin d'aller jusqu'au bout, vu la qualité extraordinaire du travail effectué par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ainsi que par la magistrate Esther Alder et ses services qui nous ont donné très franchement leur point de vue et leur avis de manière tout à fait détaillée et complète. Cela nous a très rapidement montré qu'effectivement l'intention même de toucher au prix déjà relativement bas des restaurants scolaires était peut-être une mauvaise idée.

Le Parti démocrate-chrétien a toujours poursuivi l'objectif – et il le poursuivra toujours – d'augmenter le pouvoir d'achat des familles des classes moyennes. On me dira: «Qu'est-ce que les classes moyennes?» Ce sont ces tranches de population qui ne bénéficient juste pas des subventions ou d'autres formes d'aide. On l'a vu en étudiant la motion M-1235: 6000 repas sont servis chaque année par les restaurants scolaires, gérés par 13 associations de bénévoles et de professionnels – une mixité que je salue pleinement. Certaines de ces associations y œuvrent depuis plus de cent ans déjà. Cela pour dire qu'elles sont à bout de souffle, parce que l'envergure que prend la restauration en milieu scolaire demande de plus en plus de travail. Je peux vous garantir, Mesdames et Messieurs, que c'est un sujet qu'il faudra certainement revoir bientôt et dont nous aurons à débattre prochainement.

Revenons maintenant à ces familles de la classe moyenne. Ce sont des gens qui ne bénéficient pas d'aides extérieures. Le Parti démocrate-chrétien pense qu'il est parfois nécessaire d'apporter une bulle d'oxygène à leur pouvoir d'achat. C'est ce qu'on a réussi à faire – grâce à vous aussi, conseillères municipales et conseillers municipaux – en diminuant de 100 francs le tarif des transports en commun pour les étudiants et les jeunes qui les utilisent. On a réussi également, grâce à M^{me} Alder avec ses services et au Conseil municipal, à abaisser le tarif des crèches, une épreuve assez bien menée. Nous continuerons à nous battre pour que les familles de la classe moyenne aient un pouvoir d'achat renforcé et bénéficient d'un certain retour sur investissement. En effet, n'oubliez pas que les montants des budgets que nous votons proviennent des impôts, et que les impôts proviennent non pas seulement des riches contribuables, mais aussi de la classe moyenne qui apporte sa manne. Il est donc juste qu'il y ait parfois pour elle un retour sur investissement.

Cette classe moyenne se compose notamment de familles monoparentales, de familles arc-en-ciel, de familles bigarrées et de familles traditionnelles. Ce sont des familles en tout genre qui ont des enfants. Or, éduquer des enfants, cela implique d'avoir les moyens nécessaires pour les nourrir, pour leur proposer de l'éducation, du sport, de la musique... Enfin, vous connaissez la chanson, Mesdames et Messieurs!

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Je n'allongerai pas là-dessus, car j'ai l'impression que le vote sur la motion M-1235 sera assez rapide. Je voulais remercier encore une fois les services de M^{me} Alder, représentés par M^{me} Widmer et M. Schroft, et mentionner un dernier point: M^{me} Alder ne trouvait pas juste qu'un repas pris dans une collectivité scolaire coûte moins cher que ce que l'on pourrait cuisiner à la maison. C'était l'un des soucis majeurs de la commission: si, à un moment donné, la Ville de Genève pratiquait des tarifs très bas, les gens ne penseraient-ils pas qu'il serait finalement plus facile d'inscrire de toute façon leurs enfants aux cuisines scolaires? Ce ne serait pas forcément le cas, à mon avis, car je pense que les parents qui mettent leurs enfants au restaurant scolaire en ont réellement besoin, c'est vraiment une nécessité pour eux. Mais nous reviendrons une prochaine fois pour défendre ce point de vue... Je vous laisse le soin de voter ce que vos groupes décideront, Mesdames et Messieurs. Quant à nous, nous poursuivrons notre combat.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Pour les Verts et les Vertes, il est essentiel qu'aucun enfant ne soit empêché d'accéder aux restaurants scolaires pour des raisons financières. Il est important que chaque enfant puisse manger un repas complet, peut-être le seul de sa journée. La politique de la Ville le permet, les familles en difficulté pouvant bénéficier soit d'une aide financière, soit de la gratuité totale. De plus, la Ville de Genève est la commune dont le prix du repas au restaurant scolaire est l'un des plus bas du Canton, soit 7,50 francs par repas. Pour ce tarif, chaque enfant mange un repas équilibré, labellisé Genève Région – Terre Avenir (GRTA) et Fourchette verte.

Les représentants des associations des restaurants scolaires nous l'ont dit haut et fort en commission: le manque à gagner lié à la diminution tarifaire demandée par le Parti démocrate-chrétien mettrait à mal leurs associations qui gèrent bénévolement les repas de nos enfants, parfois dans des conditions difficiles. Nous profitons ici de les remercier de leur précieux travail. Comme l'ont dit mes préopinants, les locaux sont saturés et les inscriptions en hausse constante. De plus, il y a de moins en moins de bénévoles. Actuellement, deux à trois services sont organisés à la pause de midi pour répondre à la demande.

Un rapport de l'année passée de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), mandaté par la Ville de Genève, pointe les mauvaises conditions dans lesquelles mangent les enfants. Ce document fait directement entendre leur voix. En résumé, ils ont dit ceci: «On doit manger vite, dans le bruit, on n'est pas toujours avec nos copains.» Pour les associations des restaurants scolaires, la priorité est d'améliorer les infrastructures actuelles et non pas d'abaisser les tarifs, ce qui péjorerait les conditions d'accueil des enfants. Pour les Verts et les Vertes, il est impératif de prendre en compte l'avis de ces associations, afin de les soutenir et d'encourager aussi leur relève. Il est essentiel que la pause de midi des élèves se déroule dans les meilleures conditions possible et que l'accueil reste de qualité.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

La *Tribune de Genève* d'aujourd'hui pointe le manque de locaux scolaires pour la prochaine rentrée. Ce problème est dû à une augmentation du nombre de classes, très forte dans certains quartiers comme Champel. Qui dit augmentation du nombre de classes dit augmentation du nombre d'élèves et donc d'inscriptions aux restaurants scolaires, déjà de plus en plus saturés, ce qui entraîne une hausse des coûts liés aux cuisines scolaires. Or le montant de 6 francs ne couvre pas le prix du repas.

Afin de permettre à la Ville de répondre au mieux aux besoins croissants en nombre de places et en qualité d'accompagnement des enfants, nous l'encourageons à continuer sa politique de rénovation et de construction de restaurants scolaires, ainsi que l'actualisation du mode de gestion des restaurants scolaires en partenariat rapproché avec le milieu associatif, comme cela se fait actuellement. Pour ces raisons, les Vertes et les Verts s'opposent à la motion M-1235.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). J'essaierai maintenant d'expliquer en quoi la motion M-1235 n'était pas une fausse bonne idée de la part du Parti démocrate-chrétien, mais véritablement une idée saugrenue! Le Parti démocrate-chrétien est revenu à la charge à plusieurs reprises avec sa demande de diminution du prix des restaurants scolaires. Comme on l'a déjà dit, cette motion a été bien et largement étudiée en commission. Pour le petit clin d'œil ironique, il faut rappeler qu'elle a été refusée par tous les commissaires à l'exception de deux voix pour, une du Parti démocrate-chrétien et une d'Ensemble à gauche. Il y a même eu une abstention de la part d'une personne du Parti démocrate-chrétien qui ne l'approuvait pas! Et pourquoi? On peine tout de même à comprendre qu'un parti puisse à la fois plaider pour des économies de fonctionnement en Ville de Genève et déposer une motion qui provoquerait dans les caisses municipales une augmentation extrêmement importante de la dette! L'argument selon lequel on augmenterait ainsi le pouvoir d'achat de la majorité des familles tombe complètement à l'eau, puisque l'on aurait alors un budget qui exploserait!

Il faut bien se rendre compte du fait que, si M^{me} Alder et tous les partenaires en charge des restaurants scolaires se sont opposés à cette demande de diminution du prix des repas, c'est parce que l'incidence de cette mesure sur le budget de la Ville serait tellement grave qu'on aurait de la peine à le boucler. Pour rappel – il est quand même important de le savoir! – tous les enfants, quelle que soit leur situation familiale, sont acceptés dans les restaurants scolaires genevois. Nous sommes le seul et unique canton de Suisse, je crois, qui ne pose aucun critère pour accepter des enfants dans les restaurants scolaires. Dans d'autres cantons, on regarde si les parents travaillent ou pas. A Genève, il n'y a aucun critère, aucun frein! Tous les enfants sont acceptés.

Il faut savoir également que les familles en difficulté bénéficient soit d'une aide partielle, soit de la gratuité complète pour les restaurants scolaires. Le prix

du repas, qui est aujourd'hui de 7,50 francs, n'a pas augmenté depuis 2006. Cela signifie qu'il est le même depuis quatorze ans. Or le coût du repas – dont je rappelle qu'un pourcentage important d'enfants ne le paient pas, car leurs familles bénéficient déjà de la gratuité – est couvert à hauteur de 54% à peine par les parents, la Ville mettant les 46% restants. Il faut le savoir: les restaurants scolaires coûtent à la Ville plus de 3 millions de francs par an, dont 1 million de francs versé à titre de subvention pour couvrir le déficit des associations, près de 1 million de francs de subventions en nature – il s'agit de la gratuité des locaux – et presque 1 million de francs également pour la restauration scolaire elle-même, ainsi que le transport des repas des cuisines de production aux 47 réfectoires.

Tous les partenaires – absolument tous, y compris la magistrate M^{me} Alder, comme on l'a déjà dit – se sont opposés à cette demande de diminution des tarifs des restaurants scolaires. M^{me} Alder l'avait relevé et M. von Arx l'a rappelé: si les prix baissent trop et reviennent finalement moins cher qu'un repas préparé à la maison, cela causera un appel d'air et les inscriptions aux restaurants scolaires augmenteront. Il ne serait pas juste qu'un repas dans une collectivité scolaire coûte moins qu'un repas à la maison. Si on abaissait le prix du repas dans les cuisines scolaires à 6 francs, on a évalué que cela correspondrait à peu près à une participation totale de 4 millions de francs pour la Ville de Genève, sans compter les coûts parallèles importants qui s'abattraient sur elle.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons voté en juin 2018 la proposition PR-1274 qui comportait un crédit de près de 3 millions de francs pour l'étude de la réorganisation de la restauration scolaire en Ville de Genève et de la rénovation de ses infrastructures.

Enfin, il faut aussi prendre en compte le facteur humain, dans cette équation, et voir que toutes les associations concernées par la restauration scolaire – dont plusieurs sont bénévoles – ont exprimé très clairement leur désapprobation face à une baisse du prix du repas. Elles se battent déjà depuis des années pour équilibrer leurs comptes! C'est pourquoi elles ne cessent de demander, au contraire, une augmentation du prix du repas. Je pense que nous ne devons pas décourager ces bénévoles qui font un travail absolument remarquable et qu'il faudrait les entendre! Nous nous étonnons de constater que le Parti démocrate-chrétien n'a pas entendu cette demande, exprimée justement par ceux qui s'occupent des restaurants scolaires.

Le Parti démocrate-chrétien nous avait dit que c'était pour le bien commun... Je pense qu'il revient un peu à la raison, maintenant que la motion M-1235 a été largement étudiée, et qu'il se rend compte que sa réalisation mettrait le budget de la Ville en très grande difficulté, avec le risque que les bénévoles rendent leur tablier et cessent leur activité. Ce scénario aurait un coût final pour la Ville non pas de 4 millions de francs, mais peut-être de 8 millions de francs, s'il fallait

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

commencer à engager des fonctionnaires pour remplacer ces bénévoles qui font un travail remarquable, je le répète une fois encore, et que l'on peut remercier. Merci pour votre écoute, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenant-e-s après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Arnaud Moreillon (S). Les chemins qui mènent en enfer sont pavés de bonnes intentions... C'est un peu l'histoire de la motion M-1235. En fait, en cherchant à protéger le pouvoir d'achat de la classe moyenne, elle met en danger les cuisines scolaires, les repas et les conditions dans lesquelles les enfants mangent à l'école. La description qui nous est donnée par la Fédération des cuisines et restaurants scolaires du canton de Genève est assez édifiante: en gros, il y a des problèmes de place, de matériel et de personnel, car il est difficile de trouver du personnel pour y travailler, qu'il soit qualifié ou bénévole. En baissant le prix du repas, l'appel d'air serait immanquable. Du coup, dans une situation déjà difficile, les équipes qui peinent déjà à répondre à la demande se verraient complètement saturées.

D'ailleurs, les chiffres donnés en commission étaient assez intéressants: en quarante ans, on est passés de 105 à 680 élèves inscrits dans la seule association gérée par M. Lathuilière. Vous imaginez le genre de casse-tête organisationnel que ça signifie pour gérer le lieu qui les accueille, Mesdames et Messieurs! L'année dernière, on a assisté à une augmentation de 1000 élèves inscrits aux restaurants scolaires, ce qui correspond à une hausse de la fréquentation de 8%.

C'est pour ces raisons qu'il nous faut absolument rejeter la motion M-1235 et que le Parti socialiste votera non à son renvoi au Conseil administratif. Qui plus est, un effet pervers pourrait s'y ajouter: en faisant perdre 1,2 million de francs au budget de la Ville, elle pourrait provoquer la disparition de la gratuité des repas pour ceux qui en bénéficient actuellement, c'est-à-dire qu'en favorisant une partie de la classe moyenne on défavoriserait ceux qui sont déjà dans l'embarras financier.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). En commission, les deux membres d'Ensemble à gauche avaient des points de vue différents sur la motion M-1235, ce qui nous a amenés à lancer toute une discussion. En effet, nous nous sommes demandé s'il ne serait pas utile, à plus long terme, d'aller dans le sens d'une gratuité de l'accueil parascolaire pour les familles, un peu comme on l'envisage pour les

crèches. La gratuité, cela voudrait dire que cet accueil serait pris en charge et partagé par la collectivité, comme l'enseignement. Bien sûr, c'est une question à moyen ou à long terme, nous n'en sommes absolument pas là!

Ces dernières années, l'accueil parascolaire a connu un développement galopant, incroyable – tout particulièrement pour les repas de midi. Dans le bilan de fin de législature de M^{me} Esther Alder figurent ces chiffres: 12 000 enfants sont concernés par le parascolaire; pour les cuisines scolaires, il y avait 5200 inscrits en 2015 et 6500 en 2020, soit une augmentation déjà évoquée de 6 à 8% par an depuis 2010. On assiste à une réelle évolution, voire à une réelle transformation de la société.

C'est un défi et un enjeu important – ça l'était déjà avant, mais ça le sera encore davantage durant cette législature – que de pouvoir répondre de manière adéquate aux nouveaux besoins des familles. Accompagner cette évolution, c'est prendre en compte plusieurs paramètres. La priorité absolue est le développement, l'entretien et le renouvellement des infrastructures d'accueil des enfants. Nous avons effectivement voté un crédit d'étude dans ce sens en acceptant la proposition PR-1274. Mais il faudra faire tout ce travail! Rappelons qu'il y a aujourd'hui au minimum deux services de repas de midi dans chaque école, quelquefois même trois. Au niveau des infrastructures, dans l'état actuel des choses, il est tout simplement impensable d'ajouter un nombre beaucoup plus grand d'enfants.

Ensuite, comme cela a déjà été évoqué, la gestion des restaurants scolaires est assurée par des associations bénévoles auxquelles on ne peut pas demander davantage. Il est déjà incroyable qu'elles doivent répondre à l'augmentation de 6 à 8% du nombre d'inscrits chaque année. On ne peut pas faire encore plus pression sur elles! Il y a aussi le personnel d'accueil, qui dépend du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). L'augmentation des prestations a impliqué chaque année et impliquera encore une augmentation du nombre des collaborateurs et collaboratrices, ce qui signifie une augmentation des possibilités de formation et d'accompagnement de tout ce personnel.

J'ajouterai le fait – reconnu par le motionnaire auditionné en commission – que la diminution du prix du repas demandée dans la motion M-1235 ne s'adressait pas particulièrement aux familles en difficulté financière qui, elles, bénéficient déjà d'une réduction, voire de la gratuité. En effet, il s'agit plutôt d'une mesure en faveur de la classe moyenne. Bien sûr, nous défendons absolument le principe suivi en Ville de Genève selon lequel chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un repas; il est vrai que ce n'est pas le cas partout ailleurs, en Suisse ou à l'étranger, et qu'il s'agit là d'une particularité genevoise.

J'aimerais encore mentionner ici l'excellente étude de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne (HEP), intitulée «Les enfants évaluent la pause de midi» et publiée en mars 2019. Il s'agit d'une étude participative à

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

laquelle 732 enfants ont pris part. C'est un vrai plaisir de la lire, chères et chers collègues, je ne peux que vous conseiller de vous la procurer et d'y jeter un coup d'œil! Les enfants se prononcent sur la qualité des repas – ils émettent toutes sortes d'appréciations – mais aussi sur leur déroulement. Ils évoquent le bruit pendant les pauses de midi et disent qu'il y a parfois des cris qui les dérangent. Par ailleurs, ils apprécient beaucoup les moments de jeu. C'est aussi eux qui nous disent qu'on ne peut pas augmenter de manière trop brusque le nombre d'enfants dans les restaurants scolaires.

Cette étude montre l'importance pour nous d'avoir une approche globale qui comprenne à la fois le développement des infrastructures, l'organisation des repas – c'est-à-dire comment ils sont gérés par les associations –, le personnel du GIAP et sa formation, ainsi que le prix pour les familles. Modifier uniquement ce prix sans agir en même temps sur les trois autres critères ne paraît pas possible. Cela mettrait simplement encore davantage sous pression les entités responsables de ces trois domaines.

En revanche, on pourrait peut-être réfléchir, à moyen terme, pour voir s'il serait possible d'adopter une politique tarifaire basée sur des prix dégressifs en fonction de l'imposition des familles, comme c'est le cas pour les institutions de la petite enfance. A la place d'un prix unique, on aurait donc un échelonnage des tarifs. Cela demanderait toutefois un grand effort au niveau administratif et il faudrait y réfléchir. On ne peut pas poser ce principe ici comme un éventuel amendement à la motion M-1235.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas favorables à cette motion, mais nous trouverions intéressant que M^{me} Kitsos et son département proposent une réflexion pour répondre au mieux à la prise en charge des cuisines scolaires et du parascolaire, ainsi qu'à leur développement par la suite. Merci de voter le refus de cette motion, Mesdames et Messieurs!

M. Didier Lyon (UDC). L'Union démocratique du centre refusera la motion M-1235, car le surcoût de 1,2 million de francs engendré par cet objet serait inacceptable par les temps qui courent. De plus, la baisse de prix soi-disant obtenue grâce à cette motion n'aurait aucun effet sur les budgets des familles visées, soit la classe moyenne. Pour conclure, j'ajouterai que la majorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a voté non.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Bon, on ne va pas refaire les débats qui ont déjà eu lieu... Je vous remercie pour toutes vos questions et réponses, Mesdames et Messieurs. Mais quand même, je ne peux que m'étonner de ce qui vient d'être dit. Oui, il s'agit d'augmenter le pouvoir d'achat des familles! Selon nos calculs

– puisque nous n’avons pas obtenu l’évaluation demandée dans notre motion, on l’a faite en commission – la diminution du prix du repas dans les restaurants scolaires telle que nous la proposons aurait permis aux familles d’économiser 400 à 800 francs par année.

Je passe à la mise en danger des structures, évoquée par certains. Il n’en est rien! Notre motion ne les aurait pas mises en danger, puisque c’est la Ville qui aurait compensé la perte due à la diminution du prix du repas. En effet, la Ville aurait versé 1,3 million de francs supplémentaire, mais les structures chargées de l’organisation des repas n’auraient nullement été mises en danger et n’auraient eu aucune obligation d’accueillir davantage d’enfants. De toute façon, la tendance est à la hausse des inscriptions. A chaque rentrée scolaire, le nombre d’élèves qui viennent manger aux restaurants scolaires augmente de 5%. Par conséquent, les associations responsables ne peuvent de toute façon pas en accepter plus. Il n’y aurait pas eu d’appel d’air, puisqu’il n’y a pas assez de locaux! L’une des missions du Conseil administratif – s’il veut travailler dans ce sens – est justement de trouver des locaux pour les mettre à disposition des différentes associations concernées.

J’aimerais encore ajouter une chose: dans l’absolu, on aurait très bien pu imaginer une augmentation du prix du repas dans les restaurants scolaires. Finalement, le prix, c’est le nerf de la guerre! Il aurait fallu en débattre, mais on aurait parfaitement pu décider d’aller dans l’autre sens en augmentant le prix de pension. L’idée aurait été alors de rester dans les tarifs actuels en subventionnant une plus grande partie de la population, la Ville compensant l’élargissement de la subvention. Ce serait tout à fait imaginable. A ce moment-là, au lieu d’imaginer une baisse du prix du repas, ou l’augmenterait en faisant subventionner cette augmentation pour que d’autres familles puissent en bénéficier – mais ce serait à la Ville d’augmenter ses budgets pour ça.

A l’époque du dépôt de la motion M-1235, en 2016, nous ne considérons pas comme une folie de consacrer 1 ou 2 millions de francs supplémentaires à certaines choses. Le Parti démocrate-chrétien n’a jamais été l’un des groupes qui dépensaient ou demandaient le plus d’argent. Nous sommes donc tout à fait à l’aise dans nos baskets pour vous dire que cela ne nous semblait pas une dépense exagérée, Mesdames et Messieurs. Voilà, la liste est close, mais je continuerai le débat plus tard avec qui le voudra!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Vous l’avez compris, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux: les restaurants scolaires en Ville de Genève sont basés sur le principe d’un accueil universel, c’est-à-dire que tous les enfants sont accueillis et qu’aucune demande n’est refusée.

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

Je comprends l'argument qui vise à défendre le pouvoir d'achat des familles; il est vrai que c'est quelque chose qui ne doit pas être négligé. A Genève, on sait que la cherté de la vie frappe beaucoup de gens, y compris de la classe moyenne, car les loyers ont beaucoup augmenté. On sait aussi qu'il y a de la spéculation sur les logements et que les primes d'assurance-maladie ont beaucoup augmenté. Même s'il y a maintenant des subsides du Canton qui touchent aussi la classe moyenne, force est de constater que les salaires stagnent et que la cherté de la vie plonge beaucoup de familles et de personnes dans la précarité ou dans des conditions difficiles. Du coup, ces gens ont de la peine à joindre les deux bouts à la fin du mois.

Cela dit, ce qui est très important en matière de restaurants scolaires, c'est de répondre d'un côté à l'enjeu quantitatif et, de l'autre, à l'enjeu qualitatif. Je commencerai par le quantitatif. Certains conseillers municipaux l'ont dit, on observe une augmentation de 6 à 7% par année du nombre d'enfants accueillis dans les restaurants scolaires. Cette hausse est liée à la croissance démographique, mais pas seulement; elle provient aussi d'un changement de mentalité, car beaucoup plus de familles veulent maintenant que leurs enfants soient accueillis au parascolaire, notamment à midi. Concrètement, cela représente 6500 repas distribués chaque jour.

Le calcul est vite fait: si on diminue le tarif de 20% sur toute l'année, cela représente un coût de 1,5 million de francs pour la Ville de Genève. Si on diminue le tarif de 40%, cela équivaut pour nous à une dépense supplémentaire de 3 millions de francs. Voilà pour les chiffres. Il faut savoir que les tarifs, à l'heure actuelle, sont à la charge des familles à hauteur de 55%, la Ville assumant 40% et le GIAP 5% du coût total, plus 0,75 centime par repas servi que le GIAP reverse aux communes.

La question du parascolaire – et des restaurants scolaires en particulier – démontre un changement dans les mentalités. Si on remonte non pas à ces dernières années, mais à plus loin dans le temps, on pensait peut-être alors que le parascolaire était pour les élèves défavorisés et que la plupart des enfants rentreraient manger à la maison. On considérait peut-être aussi que les femmes, qui travaillaient souvent à taux partiel, devaient assumer cette charge. Aujourd'hui, on n'est plus du tout dans la même situation et les mentalités ont évolué. Par conséquent, tout le monde veut pouvoir accéder au parascolaire!

Pour moi, la priorité n'est pas d'abaisser le tarif du repas, mais de continuer à délivrer un accueil universel dans les restaurants scolaires pour que tout le monde y soit accueilli. C'est de favoriser l'égalité hommes-femmes sur le plan professionnel en permettant à tous les enfants de manger dans les restaurants scolaires à midi. Mais c'est aussi d'avoir une politique sociale. Actuellement, de nombreuses familles sont exonérées du prix de ces repas, c'est-à-dire qu'elles ne les

Motion: réduction du prix des repas dans les restaurants scolaires

paient pas. Ce sont des familles qui dépendent de l'Hospice général ou qui nous sont adressées par Caritas, par le Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI) ou encore par le Centre social protestant (CSP). Cette politique sociale est donc déjà appliquée pour les familles qui sont vraiment en situation de précarité. Pour moi, il paraît essentiel de cibler ces familles-là plutôt que la classe moyenne.

L'autre enjeu – soulevé notamment par M^{me} Studer, dont je rejoins les propos – est de réfléchir à une politique tarifaire plus juste basée sur les revenus, c'est-à-dire qu'on pourrait adopter une politique dégressive pour le prix des repas dans les restaurants scolaires. Le GIAP va vraisemblablement travailler sur cet objectif. Une fois ce travail effectué, la Ville pourra tout à fait se caler sur une nouvelle politique tarifaire allant dans ce sens.

Je parlais tout à l'heure de qualité et de quantité... Sur le plan quantitatif, l'enjeu principal en matière de restauration scolaire est vraiment celui des locaux. Je ne sais pas si vous avez lu la presse de ces derniers jours, Mesdames et Messieurs, mais l'un des grands problèmes à résoudre sera celui des infrastructures et des investissements que nous accorderons non seulement aux écoles primaires, mais aussi au parascolaire pour lui trouver des locaux. Il est vrai que tous les anciens bâtiments scolaires ne prennent pas en compte l'élément des capacités d'accueil du parascolaire, ni les besoins en matière d'école inclusive. Il nous faudra donc adapter ce qui doit être proposé en termes de locaux. C'est vraiment une urgence, et j'en fais une priorité.

Le deuxième point que je voulais développer est celui de la qualité. Comme l'a souligné une enquête menée sur la problématique du bruit, cela concerne non seulement la qualité des repas et de leur encadrement, mais aussi la sécurité. Il faut relever également qu'il y a une grande disparité au sein des associations chargées des restaurants scolaires. Certaines fonctionnent très bien et d'autres ont plus de peine à se renouveler. Ici se pose une question sur la gouvernance des cuisines scolaires et leur prise en charge de manière plus large. Merci pour votre attention, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Quel magnifique timing: nous passons au vote à 19 h 30!

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 61 non contre 12 oui.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je rappelle que la commission des travaux et des constructions doit se réunir brièvement dans la salle OL08. Je vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos débats à 20 h 30 tapantes!

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| 1. Exhortation | 830 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 830 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 830 |
| 4. Questions orales | 831 |
| 5. Motion du 26 mars 2019 de MM. Pierre Scherb et Jean Zahno: «Pour des piscines sereines, sans indésirables harcelant les femmes» (M-1418). | 839 |
| 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 8 mars 2016 de M ^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» (R-193 A) | 841 |
| 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 25 janvier 2016 de M. Pierre Gauthier: «Greffes de graffs sur les bâches de chantier» (M-1207 A) | 864 |
| 8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 juin 2016 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Augmentons le pouvoir d'achat des familles: réduisons les prix des repas dans les restaurants scolaires» (M-1235 A) | 873 |
| 9. Propositions des conseillers municipaux | 905 |
| 10. Interpellations | 905 |
| 11. Questions écrites | 905 |

La mémorialiste:
Daphné Leftheriotis